

SOCIÉTÉ HISTORIQUE  
ET ARCHÉOLOGIQUE  
D'ARCACHON

SOCIÉTÉ HISTORIQUE  
ET ARCHÉOLOGIQUE  
D'ARCACHON

**BULLETIN**  
de la  
**Société Historique et Archéologique**  
**d'Arcachon**  
(Pays de Buch et Communes Limitrophes)

**NUMÉRO 31**

11<sup>e</sup> ANNÉE

1<sup>er</sup> trimestre 1982



**pays de buch**

Arcachon - La Teste - Gujan-Mestras  
Le Teich - Mios - Salles  
Biganos - Marcheprime - Croix-d'Hins  
Audenge - Lanton - Andernos  
Arès - Lège - Le Porge  
Lacanau - Saumos - Le Temple

Directeur de la publication : J. RAGOT  
Dépôt légal 1<sup>er</sup> trimestre 1982  
Commission paritaire de presse  
N° 53247.  
Imprimerie Graphica, Arcachon

Prix : 10 francs

La Société Historique et Archéologique d'Arcachon (Pays de Buch et communes limitrophes), fondée en novembre 1971, a pour but de recenser, conserver et mettre en valeur tout ce qui intéresse l'histoire de la région, de l'époque préhistorique aux événements actuels, de susciter de l'intérêt pour son passé, de satisfaire la curiosité historique ou le besoin d'information du public.

### COTISATION

- 1 — Elle couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, quelle que soit la date d'adhésion.  
Les personnes qui adhèrent en cours d'année reçoivent les bulletins de cette année déjà parus.
- 2 — Le taux est fixé lors de l'assemblée générale annuelle : **Année 1982 : 45 francs** mais chacun peut majorer cette somme, à son gré.
- 3 — Le paiement s'effectue :  
— soit par virement postal :  
**Société Historique et Archéologique d'Arcachon 4486 31 L Bordeaux**  
— soit par chèque bancaire au nom de la Société.
- 4 — Le renouvellement doit être effectué avant le **31 mars**, sinon le service du bulletin sera suspendu automatiquement.

### SOMMAIRE

Monsieur l'Abbé Marc Boudreau	1
Les gisements préhistoriques du pays de Born (40)	3
Les grands ancêtres du cordonnier Cadignan de La Teste (1848-1920)	8
Un naufrage dans les passes d'Arcachon au XVIII <sup>e</sup> siècle	16
Un four Médiéval (?) en forêt de La Teste-de-Buch (Gironde)	25
LOU TCHIU ou quelques traits de la vie d'un jeune paysan des Landes de 1882 à 1910	29
Vie de la société	37
Chronique du temps passé	41



## M. l'Abbé Marc Boudreau

Notre ami et notre vice-président, M. l'Abbé Marc Boudreau, curé du Teich pendant 35 ans, nous a quittés à l'âge de 78 ans. A ses obsèques qui ont eu lieu devant une assistance qui débordait sur la place de l'église, notre Société était représentée par M. l'Abbé Labat, M. et Mme Pierre Labat, M. Georget, M. Mormonne, M. Soum, M. l'Abbé Ducrot qui officiait parmi le clergé, et moi-même.

M. l'Abbé Boudreau avait adhéré à la Société Historique et Archéologique d'Arcachon dès sa création, en 1970. En raison de son ministère, de son âge, de son appartenance à la Société Archéologique de Bordeaux, il participa relativement peu à nos activités, mais sa présence parmi nous était un soutien et, en raison de ses titres, un honneur. Nous lui sommes profondément reconnaissants.

Sont reproduits ci-après l'article que j'ai fait passer dans le journal «Sud-Ouest» du 25 Janvier 1982 et un adieu poétique qu'a bien voulu nous envoyer notre collègue, M. l'Abbé Labat, Officier de la Légion d'Honneur, ancien curé de Biganos, Président Régional du Souvenir Français.

Le Président

### LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DOIT BEAUCOUP AU DÉFUNT ABBÉ BOUDREAU

«LES ECCLÉSIASTIQUES étaient nombreux autrefois dans les sociétés savantes : historiens, préhistoriens, archéologues, paléontologistes, etc... ou simplement mainteneurs des langues régionales. Ils poursuivaient ainsi l'action culturelle et civilisatrice de l'Eglise, encouragés du reste par la hiérarchie. Ne voit-on pas, en effet, en 1867, après la parution de son livre «Port d'Arcachon», l'Archevêque de Bordeaux écrire à son auteur, l'Abbé Mouis, premier curé d'Arcachon : «Recevez mes félicitations, j'aime à vous voir consacrer les courts moments que vous laissez le ministère des âmes à des travaux si utiles». (1)

La nouvelle génération ecclésiastique semble aujourd'hui intéressée davantage par le syndicalisme que par la culture.

M. l'Abbé Boudreau, curé du Teich, dont les obsèques ont été célébrées le 21 Janvier, au milieu de l'affliction générale de ses paroissiens et de ses amis venus très nombreux, était de l'ancienne génération.

Vice-Président de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon, membre de la Société Archéologique de Bordeaux, c'était un archéologue et un préhistorien. Les vitrines de son presbytère étaient pleines de ses trouvailles. Il avait probablement visité tous les vestiges romains, gallo-romains et toutes les vieilles églises de l'hexagone ; il avait voyagé en Grèce, Italie et en Afrique du Nord.

## LA VOIE ROMAINE

En pays de Buch, il connaissait tous les sites, identifiés ou possibles, autour du bassin et sur les deux rives de la Leyre. Disciple fidèle du docteur Peyneau, la cité antique de Boios, à Lamothe, n'avait plus de secrets pour lui et toutes les mottes anciennement fortifiées de l'embouchure de la Leyre, dont le fameux Pujou des Anglais, avaient été reconnues par lui. Mais surtout à l'abbé Boudreau on doit de connaître aujourd'hui avec certitude le tracé sur le terrain de la voie romaine de Boios à Losa (Lamothe à Sanguinet).

On savait d'après des textes l'existence de cette voie, mais en exploitant les photographies aériennes prises après les grands incendies de forêts de 1949, l'abbé Boudreau put la suivre de bout en bout.

Ceux qui l'ont vu foncer à travers les broussailles sans se soucier de sa soutane (c'était avant Vatican II), qui s'accrochait aux ronces et aux épines, en conservent l'image dans leurs souvenirs. Après le Concile, l'abbé adopta le costume de clergyman, qui venait d'être autorisé, plus pratique pour ses expéditions et qu'il fut bien le seul ecclésiastique des bords du Bassin à porter jusqu'à sa mort.

## LES SAINTS ET LES CAPTAUX

A l'occasion des fêtes des saints en France, celles en particulier de Saint-Louis et de Jeanne-d'Arc, l'abbé Boudreau, dans son homélie, aimait faire revivre l'histoire de la France. Pour lui, la France ne datait pas de 1789. Il rendait hommage à tous ceux qui l'avaient faite : les rois, les évêques, les moines, les nobles, le peuple.

Dans son église qui avait été construite en 1924 sur l'emplacement de l'ancienne, il avait fait apposer deux plaques à l'emplacement probable des tombes de la famille de Ruat, l'une à la mémoire de Jean-Baptiste, l'autre à celle de François-Alain, respectivement premier et second captal de Buch de cette famille. Hélas, il lui fut démontré à la Société Historique par M. Pierre Labat, archives notariales et registres d'état civil en mains, que François-Alain n'avait pas été inhumé au Teich, mais à Bordeaux, et le bon abbé fut fort contristé de n'avoir qu'un seul captal sous les dalles de son église... !

L'abbé Boudreau fut également celui qui releva les pierres écroulées de la fontaine Saint-Jean de Lamothe, autrefois lieu d'un pèlerinage très suivi. En souvenir de son bon curé, la municipalité du Teich prendra certainement soin de ce petit monument, seul exemplaire restant des nombreuses fontaines de dévotion qui existaient en pays de Buch.

Quant à la Société Historique et Archéologique d'Arcachon, elle n'est pas près d'oublier son aimable et érudit vice-président qui fut l'ami de tous.

*N.B. L'abbé Boudreau était un familier des bords du Bassin depuis sa jeunesse, un fidèle aussi de Notre-Dame d'Arcachon. Il faillit une fois passer la nuit enfermé dans la chapelle des Marins. Plongé dans ses méditations et dans le noir, il n'avait pas entendu le sacristain fermer la grille.*

*Son père, en effet, le docteur Boudreau, un savant, membre de la Société Astronomique de Bordeaux, s'intéressait beaucoup à l'ostréiculture. Il s'était fait le propagandiste de «l'huître iodée», huître à qui l'on injectait artificiellement de l'iode pour la rendre plus tonique.*

(1) Jacques Ragot : «Au temps des étrangers de distinction», page 91

L'Abbé Marc BOUDREAU

Mon Ami,

Mon Cadet, de peu,

(12 Octobre 1903 - 25 Décembre 1903)

*Vivant son SACERDOCE en rayonnante ardeur,  
Toujours prêt à SERVIR, quand l'appelait un Frère ;  
Se donnant, sans arrêt, à d'austères labeurs,  
Où l'ACTION s'imbibaît d'AMOUR et de PRIERE,*

*On lui doit de savoir les chemins et la route,  
Qu'autrefois les BOIENS, très souvent, fréquentaient,  
Et, dans la France entière, pourrait-on mettre en doute  
Qu'il soit quelque Lieu Saint, qu'il n'ait pas visité ?*

*Mais, il aimait, surtout, découvrir, dans les âmes,  
Ce qui, de prime abord, lui semblait trop lointain,  
Et qui, mieux approché, permettait à sa flamme  
D'éclairer, d'ennoblir, et de rendre certain.*

*Inlassable à CHERCHER, tu as trouvé la VIE !  
Voyages et travaux ? ... Fondus dans la CLARTÉ !  
Nanti du vrai bonheur que, jamais, tu n'oublies  
Ceux qui sont en chemin, vers leur ÉTERNITÉ.*

— Le Seigneur l'a pris, avec Lui,  
le Mardi 19 Janvier 1982 —

Camille LABAT  
Prêtre

# Les gisements préhistoriques du pays de Born (40)

par J. DUBROUS \* - C. CANFIN \*\* et J.F. FLIES \*\*\*

Le Médoc et ses rivages, les grands Etangs girondins, le pays de BUCH et la basse vallée de la Leyre, le Bassin d'Arcachon ont déjà livré et livrent encore des vestiges archéologiques qui témoignent d'une occupation préhistorique relativement récente.

Il en est de même pour le MARSAN et la CHALOSSE dont le peuplement s'est avéré toutefois beaucoup plus ancien.

Le pays de Born, quant à lui, ne semblait pas avoir de passé préhistorique. Il ne pouvait cependant, et pour le moins, avoir échappé à la «néolithisation», mais la découverte de la pointe solutréenne de SABRES, enfouie sous plusieurs mètres de sable, témoigne du sort longtemps réservé aux vestiges de toutes sortes avant que l'homme n'ait réussi à stabiliser le sol des dunes. Nos Landes avaient encore, ça et là, en 1840, l'aspect d'un désert (1). Nous avons donc décidé, dès les années 60, de prospecter systématiquement les zones naturellement ou artificiellement remaniées (berges des étangs, fossés de drainage ou crastes, ports de plaisance, pare-feux... etc) sans négliger pour autant les enseignements tirés de l'observation dynamique des paysages actuels et des confidences de ceux qui les façonnèrent au cours du temps.

C'est ainsi que furent découvertes les stations de Sainte Eulalie et de Parentis que nous allons décrire (fig. 1).

La présente note n'a d'autre ambition que de porter à la connaissance des archéologues amateurs de notre Société et des Enseignants les observations réalisées sur le terrain ainsi que la composition sommaire des industries récoltées. L'ampleur et la qualité des découvertes réalisées depuis quelques années par J. DUBROUS mériteraient une publication plus complète avec le concours de préhistoriens de métier (2).

## A LES STATIONS DE SAINTE EULALIE EN BORN (3)

Elles sont au nombre de 5 (fig. 1 - situation)

- Stations de LAFFONT et de GAUS (D.J. et F. J.F.) (2)
- Station de PICH (D.J. et F. J.F.)
- Station du Port de Plaisance, à PELIOU (C.C.)
- Station de BOUNEOU (D.J.)

\* - \*\* Quartier Laffont, Sainte Eulalie en Born, 40200 MIMIZAN

\*\*\* Collège, 17700 SURGERES

(1) Théophile GAUTIER : «Les Pins des Landes»

«On ne voit, en passant par les Landes désertes  
vrai Sahara français, poudré de sable blanc»

(2) La céramique fait actuellement l'objet d'une étude par M. J.P. PAUTREAU, Attaché de Recherches au C.N.R.S. à l'Institut du Quaternaire - BORDEAUX I.

(3) Localisation d'après la 1ère feuille - Section B dite de LAFFONT du Cadastre.

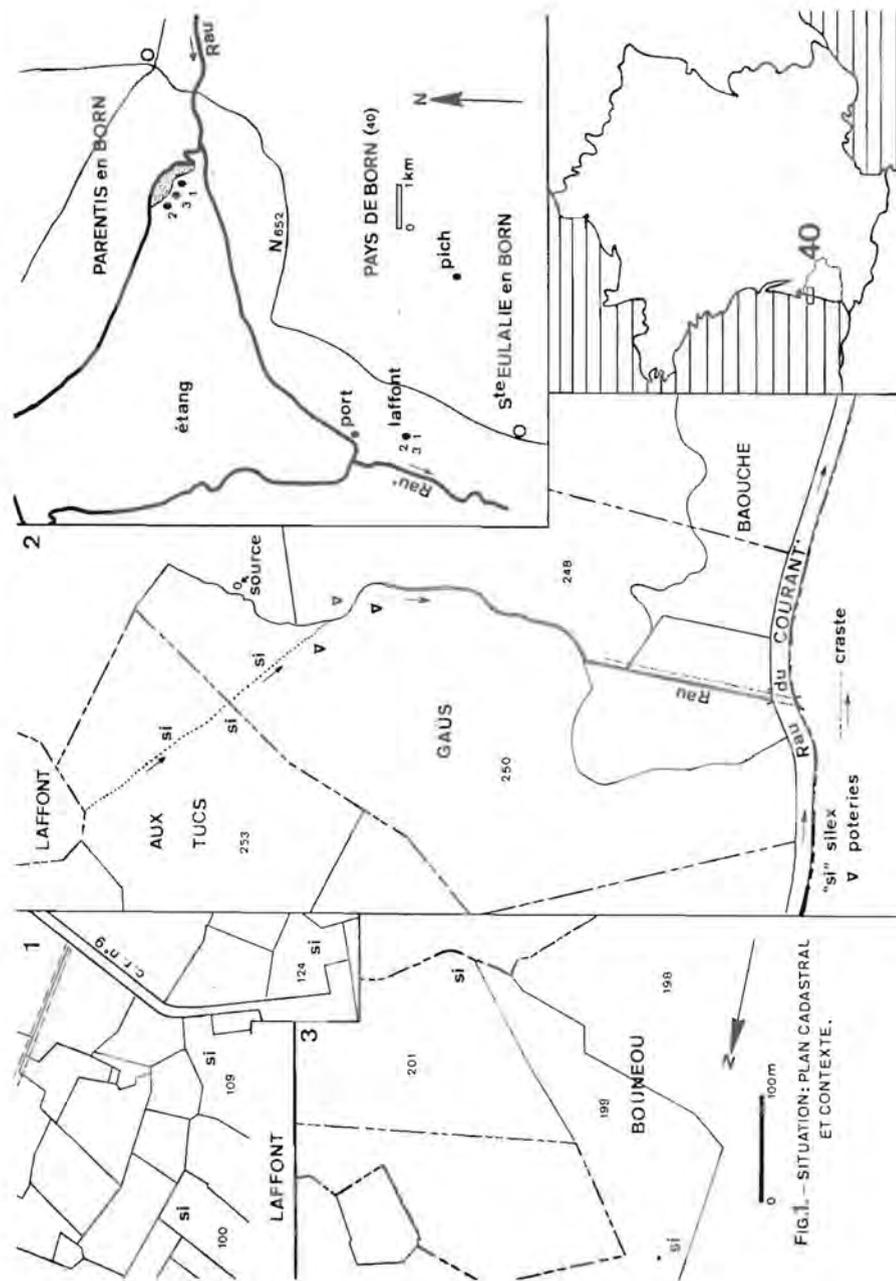


FIG.1. - SITUATION; PLAN CADASTRAL ET CONTEXTE.

## I - DESCRIPTION

Les stations de LAFFONT. Occupent un territoire relativement important, aux limites imprécises. Les premières découvertes ont été faites à la surface sableuse des parcelles cultivées 100 - 108 - 109 et 75 dès 1960 (F. J.F. - Laffont 1) ; d'autres ont suivi sur les parcelles 124 et contigües (D.J. - Laffont 2) puis dans le lit d'une «craste» récemment restaurée qui traverse la saillie méridionale du lieu-dit AUX TUCS (parc. 253 - D.J. - Laffont 3) et se jette dans le ruisseau de GAUS (parc.250).

### La station de GAUS.

C'est au confluent de cette craste et du ruisseau de GAUS qu'ont été faites les découvertes les plus significatives (D.J.). La céramique y est abondante dans un contexte stratigraphique curieux.

Il faut signaler l'existence en ce lieu d'une source ancienne, longtemps colmatée, dite du HOUN du GNOY (Gaus - parc. 249) qui alimente peu ou prou le ruisseau.

Profondément entaillé par l'eau, le site de GAUS a livré en abondance un mélange intéressant d'industrie lithique et de céramique qui laisse à penser qu'un habitat pourrait exister à cet endroit ; y a-t-il un rapport entre le site et cette source ? Aucune observation ne permet actuellement d'en vérifier l'hypothèse.

### La Station de PICH

Station également mal localisée, au N.E. du bourg de Sainte Eulalie, à mi-chemin entre les N 652 et D 46. La présence de l'homme à Pich est peut être liée à l'existence, en ce lieu, d'une dune ancienne culminant à 30 mètres.

### La station du Port de Plaisance de PELIOU (parc. 337 - 338)

Cette station était insoupçonnable avant que ne soient entrepris les travaux d'aménagement d'un port de plaisance en ce lieu autrefois marécage. Les premiers silex furent récoltés par C. CANFIN dans les sables épandus de part et d'autre du bassin.

### La station de BOUNEOU - SUD (parc. 201)

Il s'agit de trouvailles faites dans le lit d'une craste qui fait la limite entre BOUNEOU et MEDOUX NORD (D.J.).

Nous avons donc eu la chance de découvrir sur une superficie relativement limitée au territoire de la commune de Sainte Eulalie des sites nombreux (et l'inventaire est loin d'être clos !) dont le matériel archéologique, abondant et divers, témoigne d'une préhistoire aussi digne d'intérêt que celle des régions limitrophes précédemment nommées.

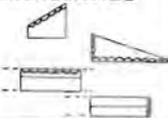
## II - ETUDE TYPOLOGIQUE DES INDUSTRIES LITHIQUES

\* *Caractéristiques des industries récoltées (2) : voir tableau ci-après*

\* *Description sommaire : (dans un prochain numéro)*

(à suivre)

(2) La distinction entre LAFFONT 3 et GAUS est sans doute arbitraire - Le tableau numérique des industries (qui serait à revoir, il date de 1978) ne mentionne pas GAUS découverte ultérieurement - Or, la céramique de LAFFONT 3 n'est pas différente de celle trouvée en aval de la source.

SITES inventaire TYPOLOGIQUE	PARENTIS en BORN		S <sup>te</sup> EULALIE en BORN					
	ETANG		LAFFONT			PORT	TUC de PICH	BOUNEOU
	1	2 & 3	1	2	3			
<b>DEBITAGE</b>		312	243	332	512	227	25	25
NUCLEI		73	13	27	26	21	2	2
dont outils		22		5	6		2	1
ECLATS	+	228	225	219	458	199	22	20
dont outils		25	45	36	67	46	5	19
LAMES		11	1	12	14			1
dont outils		2	1	8	6			1
LAMELLES			4	3	14	7	1	2
dont outils			3	1	11	2	1	2
<b>OUTILLAGE</b>								
GRATTOIR SIMPLE		4	10	8	21	9		3
DOUBLE					2	2		
UNGUIFORME		3	1	4	11	3		5
NUCLEIFORME		10		2			1	
- PERÇOIR						1		
PERÇOIR		2	2		2			1
BURIN		1 ?			1			
LAME RETOUCHEE		1		8	4			2
PIECE A ENCOCHE		5	1	4	2	5	1	1
DENTICULEE		11	5	7	2			2
LAMELLE RET.				1	4			
POINTE AZILIENNE			1			1		
RACLOIR		1	2	1	2	5	2	2
DIVERS		10	25	15	21	16	2	6
PERCUTEUR		1			2		1	1
<b>MICROLITHES</b>								
			1		1	1		
					1	1	1	2
					3			
<b>PIECES NEOLITHIQUES</b>								
FLECHES 						1		
			1	1	4	2		
				1	1			
HACHE POLIE		1		1	2	1		
POIGNARD					1 ?			
MEULE & MOLETTE					+	+		+
OBJETS DE PARURE					+			
	+				++	+		+
<b>CARACTERISTIQUES DES INDUSTRIES</b>								

## Les grands ancêtres du cordonnier Cadignan, de La Teste (1848-1920)

Dans leur ouvrage sur l'état civil de La Teste de Buch, MM. Blanchard-Dignac ont analysé « toutes les familles qui jouèrent un rôle dans ce laps de temps qui s'étend depuis l'apparition des registres d'état civil » à La Teste (1661) à la Monarchie de Juillet (1).

Leur étude fait ainsi la démonstration qu'à côté de la famille des Ruat, « nobles d'épée et de robe » (2), il y avait dans le captalat de Buch un certain nombre de familles nobles et bourgeoises qui pouvaient se targuer de flatteuses alliances avec d'anciennes maisons telles que « les Montesquieu et les Pic de la Mirandole ».

Le 11 Mars 1920 s'éteignit à La Teste Mathieu-Ismaël Cadignan, cordonnier de son état. Natif du Gers, il était venu s'installer en Gironde dans le courant du Second Empire, s'était marié à La Teste et y avait fait souche. Signe particulier : côté « sang bleu », il aurait pu en remonter aux plus anciennes et aux plus notables des familles testerines.

Ne souffrant pas de délire nobilaire - pour reprendre une expression chère aux psychiatres -, il ne fit jamais état de ses illustres ancêtres. Peut-être n'en avait-il qu'une connaissance fragmentaire ou préférait-il tirer fierté de ses origines roturières (3). Seuls, ses enfants et ses petits-enfants entendirent parler quelquefois, sans obtenir de grandes précisions, d'un aïeul qui aurait été page de Louis XVI. Encore cette tradition familiale comportait-elle deux versions, l'une mentionnant qu'il s'agissait d'un page, l'autre - la plus complète - précisant que ce page avait servi à la Cour du Capétien guillotiné.

### I

#### LE « ROUGE » : les CADIGNAN et les LAVIGNE

Ismaël Cadignan naquit le 18 Février 1848 à Vic-Fézensac au foyer de Dominique Cadignan, bottier, et de Marie Louise Lavardac.

Les Cadignan étaient originaires de Lavardens, minuscule village pentu, recroquevillé autour de son église et de son château fortifié, à quelques kilomètres au nord d'Auch. On les trouve « brassiers » dans la première moitié du XVIIIème siècle, puis « travaillant leur bien » (1760), enfin « cultivateurs » sous le Consulat (4).

(1) D. et Ch. Blanchard-Dignac, « L'état civil de la Teste de Buch ». (La période étudiée s'achève symboliquement au 6 Juillet 1841 avec l'ouverture de la voie ferrée Bordeaux-La Teste qui mit fin au « caractère autarcique que présentait le Pays de Buch »).

(2) Bulletin N° 26 (article de M. Pierre Labat)

(3) Dans l'ignorance des opinions que professait Ismaël Cadignan, signalons que, sous le second Empire en particulier, « le seul personnage inquiétant pour l'ordre est le cordonnier ! C'est lui qui véhicule les idées socialistes... » (Histoire des Aquitains, Antoine Lebègue).

(4) A.D. Gers, 5 E 350 (Lavardens : 1737-1761) et ss

A chaque génération cependant, des jeunes quittaient la terre et gagnaient « la ville » : Auch ou même Vic-Fézensac. C'est dans cette dernière cité que Mathieu Cadignan, le père de Dominique, prit pour épouse, le 22 vendémiaire an X, Anne-Victoire Massignac, fille du « blanchier » Jacques-Joseph Massignac (5). A beau-père corroyeur, gendre cordonnier : des Cadignan firent dès lors dans le cuir.

Mathieu et son petit-fils Ismaël furent donc cordonniers. Par contre, Dominique fut toujours désigné comme bottier : il savait lire et écrire - ceci expliquant peut être cela -, alors que son père et son fils « ne savaient pas signer leur nom ». Cette ignorance, qui peut paraître étrange pour Ismaël, doit vraisemblablement trouver sa raison dans sa situation familiale. Très vite, semble-t-il, la mésentente s'installa entre ses parents qui ne tardèrent pas à se séparer et Ismaël dut suivre sa mère qui, malheureusement pour lui, ne savait ni lire ni écrire.

Alors, lorsqu'il se maria à La Teste, le 20 Septembre 1870, avec Marie Bruel (6), Ismaël Cadignan avait auprès de lui sa mère qui « demeurait à Bordeaux ». Son père, qui habitait toujours à Vic-Fézensac, avait donné son consentement au mariage « par acte passé le dix-sept Août (1870) devant Mes Pujos et son collègue, notaires à Vic-Fézensac » (7).

Mais le lendemain, pour la célébration de la cérémonie religieuse, Ismaël se retrouva seul : Marie Louise Lavardac avait regagné Bordeaux (8) ; son séjour à La Teste avait été on ne peut plus rapide, pour une mère qui se disait « sans profession ».

Qui était Marie-Louise Lavardac ? A sa naissance, le 27 Juillet 1815 à Eauze, elle fut déclarée sous le nom de « Marie Henriette, fille naturelle de Monsieur Jean-Baptiste Lavardac, propriétaire, et de demoiselle Françoise Lavigne », formulation qui fut reprise, bien évidemment, pour son mariage avec Dominique Cadignan, le 6 Juillet 1845, à Vic-Fézensac à une heure pour le moins tardive : onze heures du soir !

Sur le contrat de mariage, passé lui aussi le 6 Juillet 1845 « par devant M<sup>e</sup> Léon Caillava, avocat et notaire à la résidence de Vic-Fézensac », elle fut désignée comme étant « Mademoiselle Marie Louise Henriette de Lavardac, sans profession », fille de feu M. Jean-Baptiste de Lavardac et de « dame Françoise Lavigne », ce qui faisait apparaître une légère différence : la particule.

Différence légère mais d'importance car, à l'époque, cohabitaient à Eauze les deux patronymes, lesquels désignaient des familles de statuts et de fortunes sans commune mesure (9). Quant aux Lavigne, dont la basse extraction ne fait aucun doute, il semble, à plusieurs indices, qu'il faille rechercher leurs origines en Haute-Garonne (10).

(5) A.D. Gers, C supp 818 (insinuation du contrat de mariage de J.-J. Massignac à la date du 5 Décembre 1768) et minutes Abadie (23 Novembre 1768) portant « garçon blanchier » ou « blanchier ».

(6) Bulletin N° 18 (famille Bruel)

(7) Etat civil de La Teste (mariages)

(8) A.D. Gironde, registres de catholicité de St Vincent de La Teste

(9) Etat civil d'Eauze : on trouve ainsi Jean Lavardac, métayer, marié à Marie Bergès, Bertrand Lavardac, cultivateur, marié à Jeanne Bidouil, etc...

(10) Vraisemblablement à Ausson (cf. acte du 13 Avril 1828 intéressant le couple Jean Lavigne-Jeanne Bernada).

Si la «*légende*» du page devait se révéler exacte, elle ne pouvait donc concerner que la branche Lavardac ou de Lavardac.

Trois éléments apportèrent la preuve que la tradition familiale des Cadignan disait vrai :

- A changement politique, changement de comportement dans les mairies : au Jean-Baptiste Lavardac de Juillet 1815 succéda le Jean-Baptiste de Lavardac de 1839. Son acte de décès, repéré grâce à l'acte de mariage Cadignan-Lavardac, restitue sa particule au «*célibataire, propriétaire-rentier, âgé de soixante douze ans*», décédé le 15 Janvier 1839 «*à trois heures du matin dans son domicile sis à Lahitère*».

- La Hitairé, domaine situé sur la commune d'Eauze (11), appartenait à Jean-Baptiste de Lavardac. Ainsi, l'article 2 du contrat de mariage Cadignan-Lavardac stipule que «*Mlle de Lavardac se constitue comme l'ayant recueillie dans la succession de M. de Lavardac, son père, et comme provenant de la vente du domaine de Lahitère dépendant de cette succession une somme de douze mille francs...*».

Or, dans «*Maisons historiques de Gascogne*», J. Noulens mentionne la terre de la Hittère dans les possessions de la maison «*de Lavardac*» et, il précise même que «*le comte Jean-Baptiste de Lavardac (fut) premier page de Louis XVI*».

- Quant à cette dernière information, elle se trouva vérifiée par le Grand Armorial de France (12). A l'article 21 350, concernant les de Lavardac, on peut lire : «*Page de la Grande Ecurie du Roi en 1784 sur preuves remontées à 1557*» (13).

## II

### LE «BLEU» : LES DE LAVARDAC

Célibataire endurci, M. de Lavardac n'en fut pas moins père et quel père ! Non seulement Françoise Lavigne - qui devait être sa gouvernante pour ne pas dire sa servante - lui donna au moins deux enfants (14) mais en plus l'état civil de Caze-neuve, toujours dans le Gers, porta mention d'un Edmond (de) Lavardac, «*fils de M. Jean-Baptiste de Lavardac, célibataire et d'une mère inconnue*». Ce qui n'empêcha nullement J. Noulens d'écrire que «*Jean-Baptiste de Lavardac (...) fut le dernier rejeton de son ancien lignage*». Il est vrai qu'«*une famille du deuxième ordre de l'Etat ne peut se perpétuer que par des naissances masculins, naturelles et légitimes*» (15), si bien que les enfants de Jean-Baptiste de Lavardac, nés hors mariage, ne pouvaient recevoir la qualité de leur père, c'est-à-dire être considérés comme nobles.

Si l'on se reporte aux preuves apportées par Jean-Baptiste de Lavardac pour obtenir la faveur d'être page de la Grande Ecurie du Roi, on y apprend qu'il était né le 24 Juin 1769 à Margouet, «*diocèse d'Auch (...), fils légitime de noble Jacques*

(11) Ce domaine existe toujours

(12) Jouglar de Morenas et Raoul de Warren, «Le Grand Armorial de France»

(13) Une noblesse remontée à l'année 1550 était exigée pour les pages des écuries du roi. Le dossier de la B.N. remonte non à 1557 mais à 1542.

(14) Etat civil d'Eauze : Marie Louise née en 1815 et Jeanne née en 1817.

(15) P. du Puy de Clinchamp, «La Noblesse»

de Lavardac S(igneur) de St Jaimes, ancien garde du corps du Roy et de Dame Jeanne Marie Gabrielle du Coussol de la Peyrie» (16).

Côté paternel, il a pour aïeux Jean-Jacques de Lavardac, seigneur de Saint-Jaymes et «*demoiselle de Batz, fille légitime et naturelle de noble Jean-Jacques de Batz sieur de la Plaigne et de dm<sup>lle</sup> Louise de Pardaillan-Gondrin*». Côté maternel, nous trouvons Philippe-Ignace du Coussol, seigneur de Bedat et de la Peyrie et «*dame Isabeau de Peguillem de Larboust*» que Noulens donne comme fille de François de Péguillan et de Gabrielle de Noé (17).

Les alliances des de Lavardac se situent donc parmi les plus anciennes et les plus illustres familles de Guyenne et de Gascogne : aux de Batz (de Castelmoré), de Pardaillan-Gondrin, de Coussol, de Péguillan et de Noé déjà cités, il faut ajouter les de Forgues et de Bordes (1642), les de Montlezun et les Balzac d'Entragues (1611), enfin les de Rivière (entre 1542 et 1557).

Il ne saurait être question d'exposer l'arbre généalogique - d'ailleurs incomplet - de Jean-Baptiste de Lavardac. Aussi nous limiterons-nous à quelques données intéressantes les familles de Batz de Castelmoré, de Pardaillan-Gondrin et de Coussol.

En effet, l'étude des ascendants du «*page de la Grande Ecurie*» a été l'occasion de compiler une abondante littérature «*généalogique*» portant sur les maisons de Guyenne et de Gascogne et datant - pour l'essentiel - du XIX<sup>ème</sup> siècle. Et ce ne fut pas sans surprises !

### 1) - LES BATZ DE CASTELMORE

La première difficulté rencontrée avait trait à Jean-Jacques de Batz. Les minutes de Maître Amade, notaire à Lupiac, ont «disparu» (18), si bien qu'il n'était plus possible de connaître sa parentèle à partir du contrat de mariage de sa fille Jacqueline, en date du 19 Juin 1728. Le Grand Armorial de France, dans sa généalogie partielle de la famille de Batz, ne mentionne aucun Jean-Jacques de Batz. Par contre, la seigneurie de La Plaigne figure dans les terres de la branche de Castelmoré avec, pour dernier détenteur cité, Bertrand de Batz qui laissa pour fils Paul de Batz, gouverneur de Navarrenx, et Charles de Batz de Castelmoré dit le Comte d'Artagnan.

La descendance du mousquetaire immortalisé par Alexandre Dumas fait l'objet d'un chapitre particulier dans le «*Nobiliaire de Guienne et Gascogne*» (19). Prenant pour argent comptant la prose de M. Lainé, auteur des «*Archives généalogiques et historiques de la Noblesse en France*», le rédacteur du «*Nobiliaire*» écrit :

«*Charles de Batz d'Artagnan et Anne-Charlotte de Chanlecy avaient deux fils : Louis I de Batz, seigneur de Castelmoré (...) et Louis II de Batz de Castelmoré, chevalier... Ce Louis II fut sous-lieutenant au régiment des gardes, seigneur de Sainte-Croix près Châlons en Bourgogne ; il eut de son mariage avec N. Amer, de Rheims :*

(16) Bibliothèque Nationale, Nouveau d'Hozier 206. Ces preuves ne donnent que l'ascendance de Lavardac.

(17) Op. cit.

(18) Les seules minutes de notaires de Lupiac antérieures à 1789 et conservées à Auch sont celles de M<sup>e</sup> Chanal (1755-1791).

(19) Tome 4 (1883), J. de Bourrousse de Laffore

1) Louis-Gabriel (...)

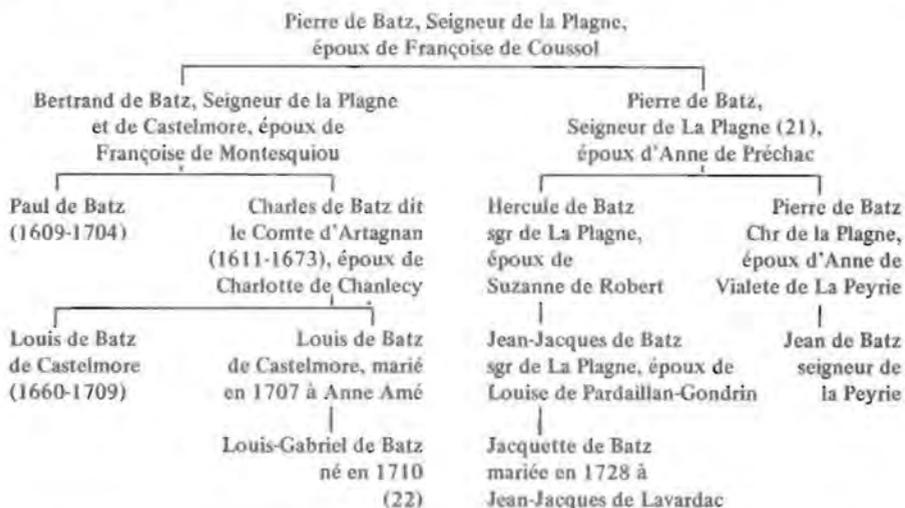
2) Jean-Jacques de Batz d'Artagnan, seigneur de la Plagne ;

3) Jean de Batz d'Artagnan, Seigneur de La Peyrie.

Cette filiation est établie d'après «des titres anciens détruisant la prétendue origine roturière que leur opposait M. Ferrand, préposé à la recherche des usurpateurs de noblesse en 1715 ; «les trois frères furent maintenus dans leur noblesse en vertu d'une ordonnance du 26 Novembre 1716, rendue par Gaspard-François Le Gendre, chevalier, vicomte de Montclar et Intendant de Montauban».

Erreur ou falsification ? La question vient à l'esprit quand on parcourt les productions de maintenue de noblesse concernant Jean-Jacques, Jean et Louis-Gabriel de Batz (20). Jamais, Jean-Jacques et Jean de Batz n'ont prétendu être les frères de Louis-Gabriel, seul petit-fils de d'Artagnan déclaré, dans un premier temps, usurpateur de noblesse le 21 Décembre 1715. Mieux : la condamnation de Décembre 1715 fait suite à une première décision de l'Intendance de Montauban concernant Paul de Batz, le gouverneur de Navarrenx, et Jean-Jacques de Batz dont la noblesse s'est trouvée contestée dès 1697, soit 13 ans avant la naissance de Louis-Gabriel !

Le dossier conservé aux Archives de Montauban permet de compléter la généalogie des de Batz de Castelmoré de la manière suivante :



(20) A.D. Tarn-et-Garonne, C 81

(21) Dans les productions de maintenue de noblesse, Paul de Batz et Jean-Jacques de Batz dans un premier temps, puis Jean-Jacques, Jean et Louis-Gabriel de Batz font état d'un contrat d'échange de 1618 entre Bertrand et Pierre de Batz portant sur la possession de La Plagne, acte qui n'est pas contesté par l'Intendance de Montauban.

(22) Apparaît, en 1716, dans la procédure Jean-Baptiste de Batz, «demandeur en opposition du jugement rendu contre Louis Gabriel de Batz Castelmoré son frère le 21 Décembre 1715».

## 2) - LES DE PARDAILLAN DE GONDRIN

Pour Louise de Pardaillan-Gondrin, issue d'une «illustre Maison» dont «on reconnaît pour auteur Bernard, chevalier, seigneur de Pardaillan et de Gondrin, vivant en 1230, qui suivit St-Louis à la Croisade» (12), il convenait de déterminer à quel rameau elle se rattachait.

Le Grand Armorial, peu féministe, ne cite les femmes qu'en tant qu'épouses, très rarement en tant que filles. Le Dictionnaire du Père Anselme ne va guère au-delà de 1660, alors que la naissance de Louise de Pardaillan-Gondrin doit se situer entre 1670 et 1680 (23).

«Louise (de Pardaillan), mariée à Jean-Jacques de Batz, seigneur de la Plaigne» n'est mentionnée que dans le Dictionnaire de la Noblesse de la Chesnaye des Bois (24). Malheureusement, il s'agit là d'une «publication où le faux est si intimement mêlé au vrai qu'on ne peut l'utiliser qu'avec la plus légitime suspicion (25).

A considérer, comme La Chesnaye des Bois, Louise de Pardaillan-Gondrin comme étant la fille de Jean-Louis, seigneur de Caumort, de Seailles et de Saint-Jean-Pouge, et de Madelène Ducasse, elle appartiendrait donc à la branche des seigneurs de Caumort, issue d'Amanieu de Pardaillan, troisième fils de Bertrand et de Bourguine de Castillon, allié en 1471 à Agnès de Lau (ou de Las) (26).

Il convient toutefois de signaler que le Dictionnaire de la Noblesse et le Dictionnaire du Père Anselme comportent une généalogie identique pour les seigneurs de Caumort, jusqu'en 1660.

## 3) - LES DE COUSSOL

Il s'agit là d'une «famille ancienne d'Armagnac» dont les armes étaient : «D'or à la vache passante de sable, au chef de gueules semé de trois étoiles d'argent» (27). Elle n'est cependant pas reprise dans le Grand Armorial.

Cette maison avait pour auteur Armand de Coussol, sire de Marsan, de Parsacq et de La Pailhère, fils d'Hélix d'Armagnac. Armand de Coussol épousa Isabeau d'Albret, à une époque qui n'est pas précisée.

A partir du XVIème siècle, on distingue trois branches. Jacques de Coussol, seigneur d'Esparsac, se maria en 1556 avec Jeanne de Luppé, fille du seigneur de Besmon. Il en eut trois fils : Bertrand, futur seigneur d'Esparsac, Scipion qui fut tué à Arques et Antoine qui, marié à Jeanne de Rivière, fonda le rameau des de La Pailhère.

Aux rameaux des d'Esparsac et des de La Pailhère s'ajouta, suite au remariage de Jacques de Coussol avec Marguerite de Mauléon, le rameau des de Coussol de La Peyrie.

Par son père, Jean-Baptiste de Lavardac descendait de la branche des seigneurs d'Esparsac : son arrière-grand-père Jean de Lavardac avait épousé en 1676 Marguerite de Coussol, demoiselle d'Esparsac, fille de Bertrand de Coussol et de Marguerite de Pins.

(23) A noter que Jean-Jacques de Batz est né le 26 Octobre 1651 (20)

(24) A.D. Pyrénées-Atlantiques

(25) Pierre Durye, «La généalogie»

(26) Dictionnaire du Père Anselme

(27) A.D. Gironde, 9 J 336

Par sa mère, nous l'avons vu, il était issu des de Coussol de La Peyrie.

De plus, l'arrière-grand-mère de Jean-Jacques de Batz n'était autre que Françoise de Coussol et Arnaud-Guillaume de Coussol, le petit-fils du «fondateur» de la maison, s'était marié en 1386 avec Jeanne de Lavardac, fille du seigneur de Saint-James et de Catherine de Busca. Que d'affinités entre les de Coussol et les de Lavardac !

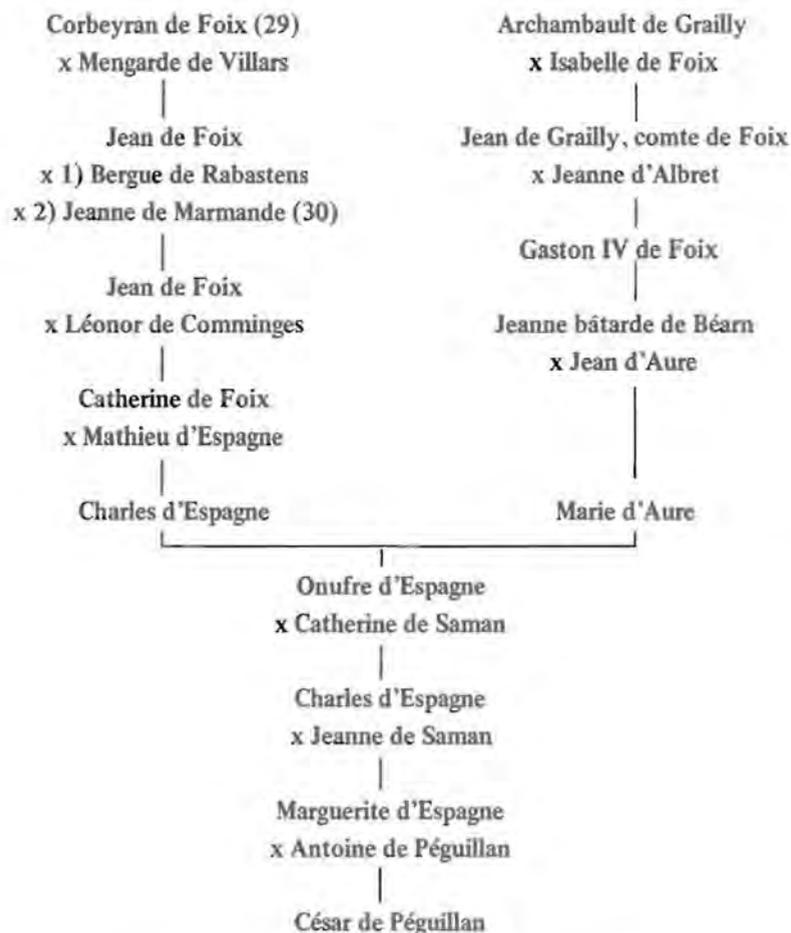
Ce qu'ignorait à coup sûr Ismaël Cadignan, c'est qu'il était allié à une grande famille de La Teste, les Caupos, vicomtes de Biscarrosse, par les Secondat de Montesquieu. En effet, Jean-Baptiste de Lavardac comptait parmi ses quadrisaïeules Catherine de Buade, petite-fille de Jean de Secondat, seigneur de Rocques et de Montesquieu, qui «fut promu, en 1564, régent du royaume de Navarre par Jeanne d'Albret durant son absence» (28).

Mais qu'aurait dit l'humble cordonnier si on lui avait appris que la légende et l'histoire le rattachaient aux Captaux de Buch ? Il ne l'aurait vraisemblablement pas cru. Et pourtant !

La légende, tout d'abord. Par les Péguillan, quelques gouttes de sang des seigneurs de Rabat coulaient bien dans ses veines. La filiation jusqu'à Roger de Foix, seigneur de Fornets, est attestée et «il paraît vraisemblable que Roger de Foix, seigneur de Fornets, épousa l'héritière de Rabat, ou Ravat, une des plus anciennes maisons du pays de Foix» (26). La tradition du pays de Foix, reprise par Myriam et Gaston de Béarn dans leur ouvrage «Gaston Phébus», donne pour beau-père de Roger de Foix, Corbeyran de Rabat, bâtard de Roger-Bernard III de Foix qui se trouve être l'arrière-grand-père de Gaston Phébus et du Captal de Buch Jean III de Grailly.

Plus certaine, encore que parallèle, est la filiation qui, toujours à partir des Péguillan, via les seigneurs de Ramefort et de Montespan, aboutit à Jeanne, alias Isabeau de Béarn, bâtarde de Gaston IV de Foix, petit-fils d'Archambault de Grailly qui, «par la mort sans enfants de son neveu Jean de Grailly, captal de Buch», hérita «de tous les biens de sa maison» (26).

Un bel exemple de «l'universelle parenté» (25).



César de Péguillan est le trisaïeul de Jean-Baptiste de Lavardac

Michel Boyé

(28) J.M. Eylaud, «Les Secondat de Montesquieu»

(29) Fils de Roger de Foix, seigneur de Fornets. «Petit-fils du grand Corbeyran, précepteur de Gaston Phébus», d'après Myriam et Gaston de Béarn («Gaston Phébus» - Les créneaux de feu)

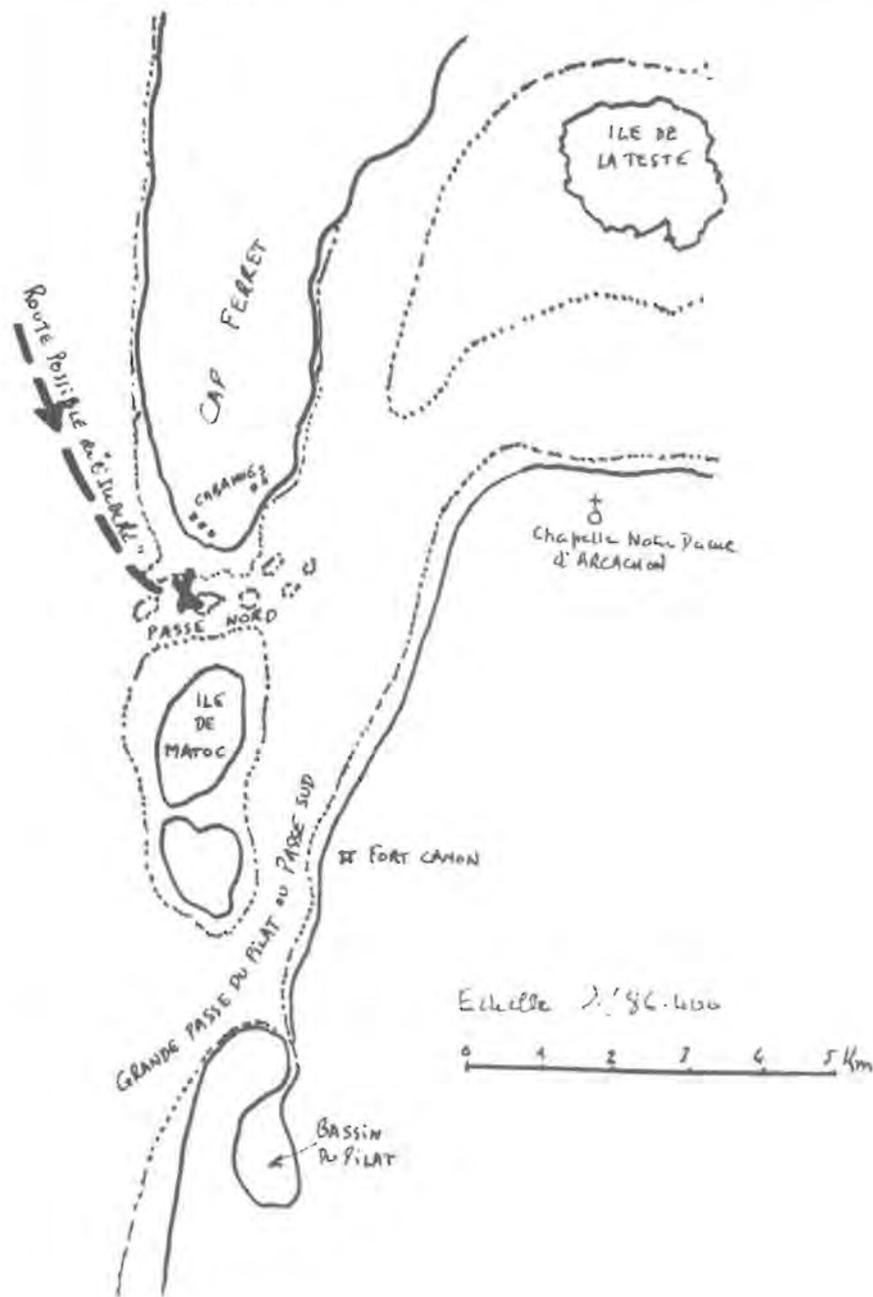
(30) Des deux femmes de Jean de Foix, on ne sait laquelle lui donna Jean de Foix.

## Un naufrage dans les passes d'Arcachon au XVIII<sup>ème</sup> siècle

En 1818, Prosper Noutel, imprimeur libraire à Agen, publie un ouvrage intitulé « Voyage agricole, botanique et pittoresque, dans une partie des Landes de Lot-et-Garonne, et de celles de la Gironde », dans lequel l'auteur, Florimond Boudon de Saint-Amans relate un voyage qu'il a accompli d'Arcachon, où il réside, jusqu'aux rivages du Bassin d'Arcachon. Riche de renseignements de tous ordres, cette œuvre à la lecture d'ailleurs très attrayante, détaille la flore et la faune des lieux traversés, les mœurs des habitants, et on y trouve aussi des digressions sur les sujets les plus divers... Voici Saint-Amans arrivé à La Teste... Après avoir décrit ce « bourg riche et populeux », où « une tour carrée et quelques ruines, restes d'un vieux château, y signalent encore la demeure de ces captaux de Buch, jadis si fameux » (page 85) ; il entreprend une dissertation sur l'étymologie du nom de capital, sur la généalogie des différentes familles qui ont porté ce titre, et sur leurs possessions foncières... Puis « (suspendant) les froids aperçus d'une histoire surannée », il poursuit « Je dois au lecteur le récit d'un événement dont tous les détails réclament son intérêt, et se graveront dans son âme sensible ». Ce récit, le voici :

« Des corsaires anglais avoient depuis peu insulté la côte. Plusieurs barques de pêcheurs avoient été enlevées, et leurs équipages dépouillés des produits de leur pêche et de leurs provisions. Pour réprimer de telles pirateries, la corvette *l'île de Rhé*, de dix-huit canons, alors à Bordeaux, reçut l'ordre de venir en station à La Teste. Ce vaisseau n'étoit monté que par de jeunes gens, tous bien nés, tous issus des plus honnêtes familles de la Rochelle et de l'île de Rhé, qui s'étoient volontairement offerts pour faire cette campagne... Leur arrivée étoient attendue avec une impatience égale à l'empressement qu'ils avoient témoigné... A peine la corvette fut-elle signalée que les pilotes, les marins expérimentés de ces passages dangereux, se hâtèrent de mettre en mer pour la guider dans les *passes* qui conduisent au mouillage. On ne sait pourquoi leurs offres furent dédaignées par le capitaine ; on ne sait comment il négligea l'observation des signaux élevés sur les dunes ; on n peut concevoir que la batterie de la Roquette ne lui ait point indiqué la vraie route du Bassin dont elle défend l'entrée. Est-ce l'effet de l'ignorance réunie à la présomption, sa compagnie ordinaire ? On doit le présumer. Quoi qu'il en soit, il y a deux *passes* pour entrer dans la baie d'Arcachon : celle du sud, commandée par la batterie de la Roquette, et celle du nord, située sous le Cap Ferret. La première est loin d'être bonne ; la seconde est presque impraticable, sur-tout pour les gros vaisseaux. C'est dans celle-ci, cependant, que s'engagea l'imprudent capitaine, avec la marée montante, un vent d'ouest très violent, et une mer déjà très-orageuse. Tant de témérité, ou plutôt d'impétuosité, devoit bientôt être suivi d'un inutile repentir. A peine le vaisseau eut-il parcouru quelques centaines de brasses, qu'il touche, et ne put passer

Les "passes" d'Arcachon au XVIII<sup>ème</sup> siècle, d'après la carte de Cassini.



outré. L'embaras dut alors être extrême : nul officier, nul pilote, nul matelot, nous l'avons su depuis, ne connaissait l'attérage ; ils ignoraient tous que là, où ils étoient arrêtés, la *passé* se divisait en deux branches. Ils auroient au moins sondé ; ils auroient essayé de mouiller pour attendre le reflux de la marée, si les alarmes exagérées n'avoient sans doute déjà remplacé la présomption, et si toute présence d'esprit n'eût point été perdue. Au lieu de prendre un parti prudent, les malheureux prirent alors une résolution désespérée ; ils voulurent revirer de bord ; mais à peine la corvette eut-elle présentée le flanc aux vagues qui s'élevoient les unes au-dessus des autres comme de petites montagnes que son plat bord fut dans l'eau, et qu'ayant resté quelque temps dans cette position, elle sombra sous voiles. D'abord le vaisseau parut enseveli dans les flots qui formoient autour de lui d'épouvantables tourbillons. Il reparut ensuite mais totalement renversé ; sa quille dominoit la mer écumante, et présentait un nouvel écueil sur lequel les vagues toujours croissantes exerçoient leur furie. Ici commença le plus attendrissant des spectacles. Plusieurs gens de l'équipage, par d'inconcevables efforts, s'étoient élevés sur le flanc de la corvette qui n'étoit pas submergé : leur bras tendus vers le ciel, leurs regards tournés vers la terre, ils imploroient tout-à-tour et la protection de la Providence, et les secours de l'humanité. Cependant, la tempête augmentoit, le tonnerre grondait, et le ciel se couvrait d'épais nuages et les barques des pêcheurs, ne pouvant tenir la mer, venoient chercher un abri dans le port. L'apparition inattendue de ces barques, qui sembloient porter à toutes voiles sur la corvette, dut ranimer un instant l'espérance des naufragés ; ils crurent, en effet, toucher à celui de leur délivrance. Au milieu du tumulte des flots, on les vit se soutenir mutuellement de leurs bras entrelacés et dans un moment d'affreux silence, on entendit distinctement ces mots : « Courage, mes amis ! dans trois quarts d'heure, nous serons sauvés ».

Vain espoir ! il étoit justifié sans doute par le zèle et l'habileté des marins de la Teste, mais il ne pouvoit se réaliser. S'oubliant eux-mêmes, ces généreux marins affrontèrent cependant tous les dangers, méprisèrent tous les écueils, et s'élancèrent à l'envie vers le vaisseau pour y faire parvenir leurs câbles ; mais les vagues qui se brisoient contre lui les reportoient au loin, et rendoient inutiles les tentatives qui pouvoient leur être fumestes. Ils revinrent plusieurs fois avec le même abandon, et furent toujours repoussés avec la même furie. Tantôt englouties par des vagues énormes, leurs barques disparaissaient dans l'abîme ; tantôt, elle se montraient au sommet de ces mêmes vagues avec leurs agrès fracassés, leurs rames rompues, et cherchant toujours néanmoins à se rapprocher du vaisseau dont elles étoient sans cesse éloignées. Enfin, puisque les forces de l'humanité la plus active ont un terme, celles des braves pêcheurs devoient s'épuiser. Déjà, depuis longtemps, leurs barques n'obéissent plus au gouvernail et menaçoient de couler bas, lorsqu'ils cédèrent à l'irrésistible nécessité et suivirent le mouvement de la mer qui les portoit à la côte : alors tout espoir de salut s'évanouit ; le reste de l'équipage infortuné fut livré sans retour à la violence des vagues ; elles frappoient contre le flanc du vaisseau, s'élevoient dans les airs, retomboient en torrens, et leur chute entraînoit toujours quelques victimes. Dans cette situation, un dernier trait, cependant, devoit augmenter encore l'attendrissement des spectateurs et le porter à son comble. Ce trait n'a jamais signalé, peut-être, aucune catastrophe de ce genre, et mérite d'être conservé. A peine les barques, emportant avec elles le dernier rayon d'espérance, voguèrent

vers la baie, que les jeunes gens, cédant aux rigueurs d'un sort désormais inévitable, se rapprochèrent deux à deux, s'embrassèrent et se précipitèrent dans les flots. Qu'ajouter à ce récit ! La foule muette abandonna le rivage et la mer acheva de détruire le vaisseau pendant l'affreuse nuit qui suivit pour lui la plus fatale journée.

Nul être vivant sur ce vaisseau n'échappa au naufrage : un seul officier, marié depuis peu de temps à Bordeaux, ayant obtenu la permission de venir par terre joindre ici la corvette, survécut à tous ses camarades. Réservé sans doute par le maître des destinées pour d'autres hasards, il arriva justement le lendemain de leur naufrage pour recueillir leurs cadavres et quantité d'objets de toute espèce que la mer rejetoit sur ses bords. Jamais douleur ne parut plus énergique et plus vraie que celle de cet officier, qu'on osoit à peine féliciter de son bonheur. En nous confirmant ce qu'on avoit déjà dit des jeunes gens qui composoient l'équipage de la corvette, il ajouta des détails capables d'augmenter l'intérêt qui devait inspirer leur triste sort. Ils avoient témoigné le zèle le plus ardent pour délivrer la Teste des injures étrangères : ils étoient accourus avec d'autant plus d'empressement et de gaieté dans ce port, qu'ils comptoient prendre part aux plaisirs de la Pentecôte, qu'on annonçoit cette année devoir être très vifs. Les malheureux s'attendoient donc à des fêtes ! Ils se préparaient aux amusements chéris de la jeunesse ! Hier peut-être ils se livroient aux éclats d'une joie folâtre à la vue de ce même rivage où leur corps inanimés devoient être aujourd'hui jetés par l'Océan !

«Après avoir payé au sort de ces infortunés marins le juste tribut de nos regrets, nous partîmes observer les dunes».

Un style parfois grandiloquent, d'ailleurs bien de l'époque, avec des détails pathétiques et «attendrissants», et des allusions philosophiques à «la Providence» et au «maître des destinées», tout cela mis à part, il reste une relation claire et précise du naufrage, celle d'un témoin oculaire qui, probablement parmi la «foule muette», a assisté au drame. Cette «foule» n'était sans doute que les quelques familles de pêcheurs qui, dès le printemps (nous sommes à la veille de la Pentecôte), s'installaient dans des cabanes édifiées au Cap Ferret et dont le village de l'Herbe, tel qu'il existait encore naguère, en était une survivance.

Mais ce dramatique événement n'est pas resté seulement gravé dans la mémoire des spectateurs «attendris», et les archives du Service Historique de la Marine en garde trace, puisqu'il y ait fait mention de la perte, corps et biens, de la chaloupe-canonnière *Ile de Ré*, en 1797, à l'entrée du Bassin d'Arcachon, que Saint Amans appelle improprement corvette.

A l'époque qui nous occupe, la fin du XVIIIème siècle, la marine de guerre en bois et à voile est à son apogée. Les armées navales qui s'affrontent dans les batailles célèbres de la guerre d'Indépendance Américaine (la Chesapeake, les Saintes), et dans celles des guerres de la Révolution et de l'Empire (Saint-Vincent, Aboukir, Trafalgar), sont constituées de vaisseaux de combat, armés chacun de 60 à 120 canons, et accompagnés de navires plus légers, moins armés, mais plus rapides et plus maniables, les frégates et les corvettes. Ces bâtiments jouent le rôle d'éclaireurs de l'armée navale, prennent en chasse les navires suspects, protègent les convois marchands, transmettent des ordres et combattent le cas échéant.

Plus précisément, une corvette est un bâtiment de guerre, ras, fin, léger (250 à 350 tonneaux), un trois-mâts bien voilé, armé de vingt à trente bouches à feu, et

manœuvré par un équipage de 200 à 400 hommes. Ses excellentes qualités nautiques en ont fait le navire des grandes découvertes maritimes de la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, ainsi l'*Uranie* qu'utilisa Freycinet dans l'Océan Indien et le Pacifique (1817-1820), ou la *Coquille*, qui fit le tour du monde avec Duperrey (1822-1825) et qui, rebaptisée l'*Astrolabe*, repartit avec Dumont d'Urville, une première fois vers Vanikoro et la découverte des restes de l'expédition de La Pérouse (1826-1829), une seconde fois jusqu'à la terre Adélie (1837-1840). Bien moins importante qu'une corvette, une chaloupe n'est que la plus grande embarcation d'un vaisseau. Destiné aux travaux de force, tels que le relevage des ancres, le transport des munitions pesantes, elle est solidement construite. Malgré sa vaste capacité, et la chaloupe d'un vaisseau de soixante-quatorze canons mesure près de 11 mètres et déplace 23 tonneaux, il faut cependant qu'elle ait une certaine légèreté ainsi que des qualités nautiques, car elle est destinée à aller, soit à la voile, soit à l'aviron. Pontée et armée de quelques bouches à feu, elle devient une chaloupe-canonnière, destinée aux services des côtes, à la protection de certaines rades ou de convois de caboteurs, ou parfois à des débarquements de troupes, comme celles de la flottille de Boulogne. On sait que Napoléon fit construire et armer une flottille destinée à réaliser son projet de descente en Angleterre, composée de 1200 bateaux auxquels devaient s'ajouter 800 bateaux déjà existants. Les bateaux construits à Boulogne étaient de quatre espèces : les prames, les péniches, les canonnières et les bateaux-canonnières. Ces derniers avaient environ 20 mètres de long, 5 de large et un déplacement de 90 tonneaux.. Gréés en lougre (trois mats très inclinés vers l'arrière avec des voiles au tiers), ils portaient un canon de 24 (dont les boulets pesaient 24 livres) à l'avant et une pièce de campagne à l'arrière. Dans la cale était établie une écurie pour les deux chevaux destinés aux services de la pièce de campagne après le débarquement. L'équipage était de six marins, aidés des soldats embarqués pour la descente. Environ trois cent cinquante bateaux-canonnières furent construits au prix unitaire de 20 000 francs.

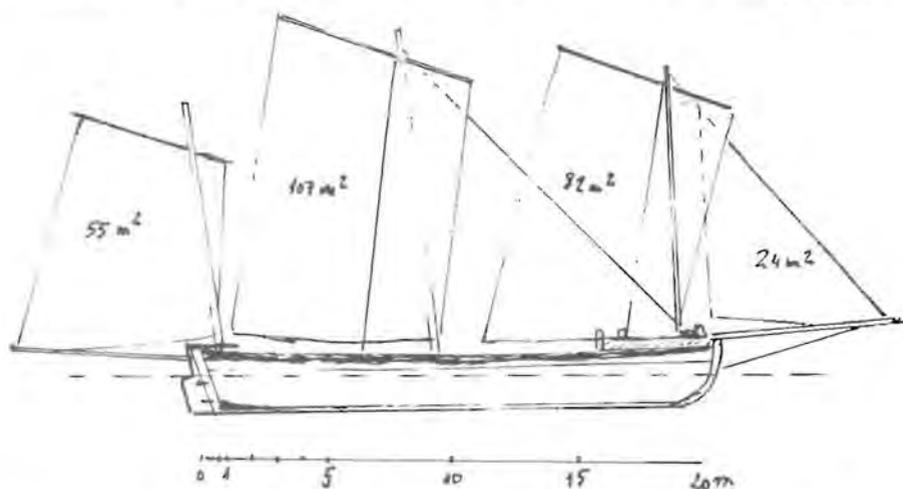
Le chaloupe-canonnière *Ile-de-Ré* ressemblait à ces bateaux de Boulogne. Mais elle était armée de trois canons de 24 et de dix pierriers, petits canons de bronze lançant des balles d'une livre, et montés sur des chandeliers munis d'une fourchette en fer. Son équipage était de cinquante hommes (dont un certain nombre étaient des soldats non marins). Elle avait été construite à Rochefort et armée dans ce port le 19 Juillet 1793, où elle resta basée jusqu'en Décembre, puis partit en mission jusqu'en Juin 1794. En Mai 1795, on la retrouva à Rochefort et au début de 1797, elle stationne à Bordeaux. C'est là qu'elle reçoit l'ordre de rejoindre la Teste. Notons encore que l'*Ile-de-Ré* fut rebaptisée l'*Ile-Républicaine* en l'An II, mais qu'elle reprit son nom primitif en prairial An III.

Et un jour de printemps de 1797, l'*Ile-de-Ré* se présente à l'entrée du Bassin d'Arcachon. On sait que cette entrée s'est beaucoup modifiée au cours du temps et qu'elle est loin d'être fixée de nos jours. Mais grâce à deux documents précieux, la carte de Cassini et celle de Belleyne, on a une connaissance précise de la configuration du Bassin d'Arcachon à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. La carte géométrique de la France, dite de Cassini, a été la première au monde qui ait été établie à partir d'un canevas s'appuyant sur une triangulation géodésique effectuée au cours du XVIII<sup>ème</sup> siècle. La carte topographique de la Guyenne, dite de Belleyne, a été levée de 1762 à 1783, à une échelle double de celle de Cassini, soit environ 1/43200.

Sur ces documents, on observe que la presqu'île du Cap-Ferret se termine alors au nord de l'emplacement actuel du phare et qu'un bras de mer, de 1 500 mètres environ de large, la sépare de l'île du Matoc, située à peu près au niveau de la pointe actuelle mais plus à l'est. Ce bras de mer, encombré de bancs de sables, c'est la « passe nord », « la plus dangereuse, presque impraticable ». Quant au Matoc, ce n'est qu'un banc de sable plus important que les autres « fort découvert à marée basse, ... presque submergé chaque jour à deux différentes reprises, ... totalement pendant les équinoxes » (Saint-Amans, p. 117). Il devait beaucoup ressembler au banc d'Arguin actuel. Le Matoc est séparé de la côte du Pyla, alors située un peu plus à l'ouest qu'aujourd'hui, par la « passe sud », elle-même « loin d'être bonne ». Mais c'est cette dernière qu'utilisent les pêcheurs de la Teste, ou les caboteurs de Bayonne et de Bretagne. Ils en connaissent les difficultés, et se repèrent aux amers naturels ou artificiels (ces derniers étant le plus souvent des perches plantées sur les dunes). Mais la mobilité perpétuelle des bancs qui modifie sans cesse le chenal d'accès, le mauvais temps, la fragilité des embarcations, entraînent nombre de naufrages. Jacques Ragot, dans son ouvrage « Les Pêcheurs d'Arcachon au temps des chaloupes », en dresse une liste non exhaustive et pourtant déjà bien longue.

Comment s'expliquer, dans ces conditions, que le lieutenant de vaisseau Daniel Aubry, qui commande la chaloupe-canonnière depuis 1795, date à laquelle il a succédé au lieutenant de vaisseau Bourriau, à qui elle avait été confiée depuis son lancement, se soit aventuré dans cette passe nord si dangereuse ? Saint-Amans parle « d'ignorance réunie à la présomption », de « témérité ou plutôt d'impétuosité ». C'est probablement vrai. La Révolution a porté un rude coup à la marine royale, lorsque les officiers-majors, ceux constituant les états-majors des bâtiments, dont les connaissances théoriques et techniques étaient indispensables à la navigation et au combat, dans la presque totalité nobles d'origine, ont en grand nombre abandonné le service après la mort de Louis XVI. Il a fallu les remplacer, mais parmi le personnel restant, les compétences étaient rares, et les bâtiments secondaires comme l'*Ile-de-Ré* ont été confiés à des volontaires, sans doute résolus, mais peu expérimentés. Bourriau comme Aubry sont des officiers « non entretenus », c'est-à-dire auxiliaires, et leur expérience maritime est sans doute limitée. Aussi, venant de l'embouchure de la Gironde, quoi de plus naturel, pour un commandant non prévenu de l'existence de deux passes à l'entrée du Bassin, que d'engager son navire dans la première qui se présente à lui. « Nul officier, nul pilote, nul matelot, ne connaissait l'attelage », et il est probable que les documents nautiques du bord étaient rudimentaires. Bien sûr, la présence de brisants aurait dû faire hésiter, bien sûr des pêcheurs faisaient des signes, mais les a-t-on compris, ou n'a-t-on pas dédaigné les avertissements de ces humbles pêcheurs, quand on commande un bâtiment de la République ? Il y a aussi les conditions météorologiques, « la marée montante, un vent d'ouest très violent » qui poussent à la côte, cette côte inhospitalière qu'on vient de longer depuis Cordouan. L'orage menace d'éclater et voici que se présente un passage qui doit conduire à l'abri. Ignorant l'existence de l'autre passe plus maniable, encore que bien délicate dans les conditions météorologiques qui règnent, le lieutenant de vaisseau Aubry pénètre, au vent arrière. Mais rapidement, le bateau touche sur un banc, et c'est l'affolement, dans la tempête qui se déchaîne. On tente de virer de bord, la manœuvre échoue et le bâtiment, pris de travers, chavire. Malgré les efforts courageux de pêcheurs qui tentent l'impossible, c'est la perte corps et

biens, de la chaloupe-canonnière l'*Île-de-Ré*, dont on retrouvera les débris sur le banc de Matoc : « Arrivés sur le Matoc, où les pêcheurs construisent parfois de petites cabanes » (représentées sur la carte de Belleyme), « le vaisseau naufragé la veille réclama notre premier intérêt. Qui reconnoîtroit ici le vaisseau à peine échappé des chantiers, et monté par une jeunesse agile autant que courageuse ; qui le reconnoîtroit après l'avoir vu, ses pavillons déployés, maîtriser le vent dans ses voiles, faire écumer l'Océan sous les coups redoublés de sa proue, et laisser au loin derrière lui un sillage majestueux ; il sembloit alors défier les écueils et mépriser les tempêtes ; qui le reconnoîtroit maintenant ? ses mats abattus, ses ponts enfoncés, son bordage emporté, ses membres fracassés : qui le reconnoîtroit immobile sur le sable ? Il a perdu et ses agrès, et les couleurs éclatantes qui distinguent la nation française, et le tonnerre qui la fait respecter sur les mers. Ce vaisseau n'est plus qu'un vaste cénotaphe ; il ne rappelle plus que de tristes souvenirs, et nous cherchons en vain dans ses flancs entr'ouverts la moindre trace de ceux qui depuis si



Silhouette d'un bateau-canonnière de la flotille de Boulogne, d'après *Amiral Paris, Souvenirs de Marine, planche 336.*

peu de temps y terminèrent leur destinée. (Saint-Amans, p. 116).

Quelques mots pour finir sur l'auteur du récit. Florimond Boudon de Saint-Amans était né à Agen en 1748. Il fut à vingt ans sous-lieutenant au régiment de Vermandois. Promu capitaine, il fit un séjour aux Antilles, où il se passionna pour la botanique. Puis il quitta l'armée, se maria et se fixa dans sa ville natale où il s'adonna aux sciences et publia de nombreux articles dans les revues savantes de l'époque. Pendant la révolution, il était professeur d'histoire naturelle à l'École centrale d'Agen, et administrateur du département. De 1800 à sa mort, survenue en 1835, il fut président du Conseil général du Lot-et-Garonne. Le récit de son voyage, publié en 1818, avait déjà paru dans le 18<sup>ème</sup> volume des « Annales des Voyages », en 1812. Mais à quelle date l'avait-il effectué ? S'il fut témoin oculaire du naufrage, ce serait en 1797. Mais assista-t-il à cet événement, ou en recueillit-il seulement le récit ? Quoi qu'il en soit, il nous a laissé un témoignage précieux de la vie maritime

du Bassin à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, qu'il était intéressant de rappeler.

#### Sources :

- *Service Historique de la Marine*
- *Archives de France (Marine BB<sup>3</sup>, BB<sup>4</sup>, BB<sup>5</sup>)*
- *Musée de la Marine*
- *Carte de Cassini, feuilles 136 et 137*
- *Carte de Belleyme, feuilles 25 et 32*
- *Amiral de Paris. Souvenirs de marine, 1878-86.*
- *Bonnefous et Paris. Dictionnaire de la marine à voile, 1848.*
- *Boudriot J. - La vaisseau de 74 canons, 1973-77.*

Docteur Pierre GALBAN

#### N.D.L.R.

- 1) - Boudon de Saint-Amans dut séjourner à La Teste entre le 15 Juillet 1801 et le 4 Janvier 1803. Il raconte, en effet, qu'il assista à La Teste, aux fêtes de la Pentecôte et qu'il y rencontra François de Ruat, le dernier captal, revenu au chef-lieu du captalat pour la première fois depuis la Révolution, auquel la population, dit-il, multipliait les marques de déférence et de respect. Or, c'est le Concordat du 13 Juillet 1801 qui rétablit les fêtes religieuses du Calendrier Grégorien et c'est le 4 Janvier 1803 que décéda, à Bordeaux, François de Ruat. Ce serait donc aux fêtes de la Pentecôte de l'année 1802 qu'aurait assisté Boudon de Saint-Amans, mais il est possible que la tolérance des autorités ait permis la célébration de la fête de la Pentecôte avant la signature du Concordat. A priori, il ne semble pas qu'il ait été témoin du naufrage de « l'Île de Rhé ».
- 2) - La carte de Cassini comporte une erreur. Il faut lire « Fort Cantin » et non « Fort Canon ».

# Un four Médiéval (?) en forêt de La Teste-de-Buch (gironde)

Ce site a été découvert au cours du mois d'Août 1980 lors d'une prospection sur l'ancien chemin menant de La Teste à Biscarrosse. Il se situe entre Cabo et Petit Dulet au lieu-dit «Les Pierrillots» (cf. carte ci-après), en bordure de la forêt usagère, à 2 km à l'Est de la grande dune du Pyla et à 2,500 km au sud de la Lette des Barons (1).

Il s'agit d'une butte de 5 mètres de diamètre à la base et de 2 mètres de hauteur environ ; elle est entièrement recouverte de végétation calcicole (2). Notre attention fut attirée par la présence de cendres et de sable rubéfié dans les déblais d'un terrier de lapin (une très petite quantité de matériel archéologique a été ramassée pour étude, en majeure partie dans ce terrier), et par des petits blocs de goudron aux alentours.

## LE MOBILIER RECUEILLI

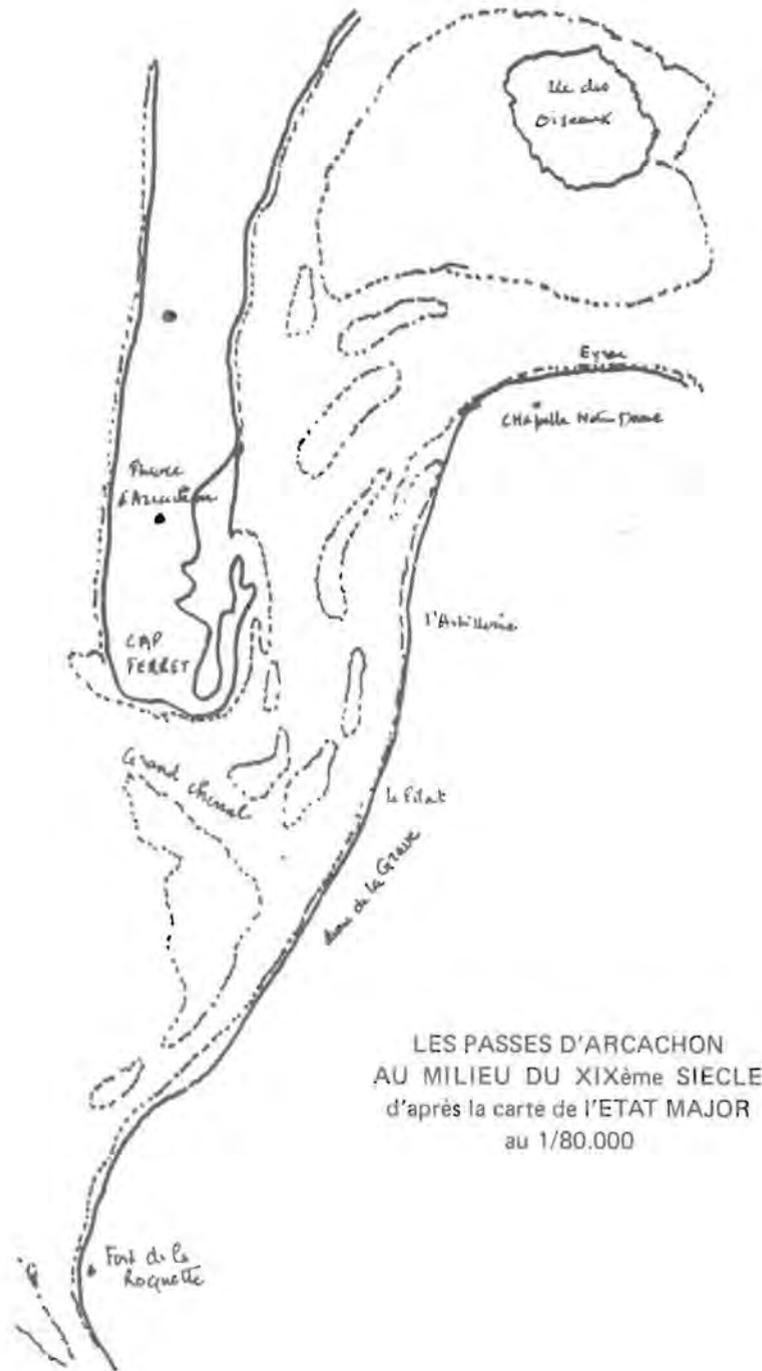
**La terre cuite :** une dizaine de fragments de *carreaux* de couleur rouge complètement rubéfiés. Leur pâte est hétérogène, très friable avec un dégraissant constitué de chamotte et de nombreux grains de sable. L'épaisseur de ces carreaux varie de 20 à 40 mm et leur finition est très peu soignée. Ces fragments proviennent peut-être d'une *sole de four*.

D'autres fragments de terre cuite d'aspect différent ont été découverts. D'abord leur couleur : elle varie du rouge noir au blanc sale en passant par le jaune ; ensuite leur épaisseur, qui s'échelonne entre 20 et 50 mm et surtout la majorité de ces fragments présente une courbure parfois très importante, ce qui nous porte à les assimiler à des fragments de *voûte de four*.

**La pierre :** quatre pierres d'alias, fortement rubéfiées, de faible dimension ; à l'une d'entre elles adhère un petit conglomérat de terre cuite.

**Les silex (fig. 1 et 2) :** deux silex (et un éclat) ont retenu notre attention à ce jour. Le premier (1), de couleur jaune, est pointu ; il possède deux surfaces en dépouille grossièrement retouchées.

- (1) Dr LALESQUE, «L'ossuaire du grand baron» - Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux, 1878, p. 73 - 77
- (2) Jean-Michel DESBORDES, «Principes d'archéologie forestière» - Archéologia N° 59 - Juin 1973 - p. 60-65  
Jean-Michel DESBORDES, «Pour une éco-archéologie» - Archéologia N° 141, Avril 1940, p. 43-52.



LES PASSES D'ARCACHON  
AU MILIEU DU XIXème SIECLE  
d'après la carte de l'ETAT MAJOR  
au 1/80.000

Le second (2), de couleur rouge, est cassé dans sa partie supérieure. Lui aussi pourrait porter des traces de taille (mais gardons-nous de toute affirmation à ce sujet).

**Le matériel métallique :** il consiste uniquement en une tige de fer de 95 mm de long, fortement corrodée, légèrement tordue (clou ?).

**La céramique :** les cinq tessons de poterie recueillis présentent tous les mêmes caractéristiques, une pâte marron beige à cuisson oxydante (3) assez bien cuite, fortement dégraissée de grains de minéraux.

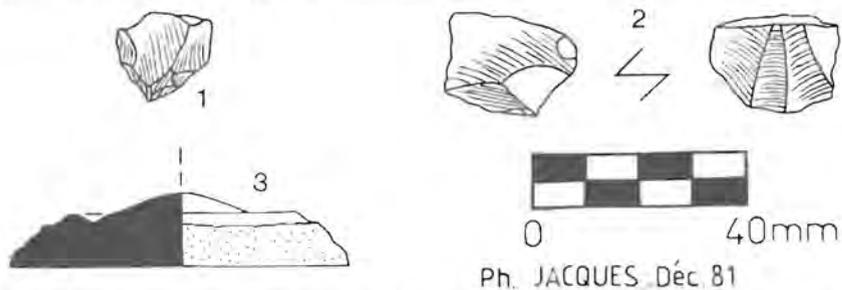
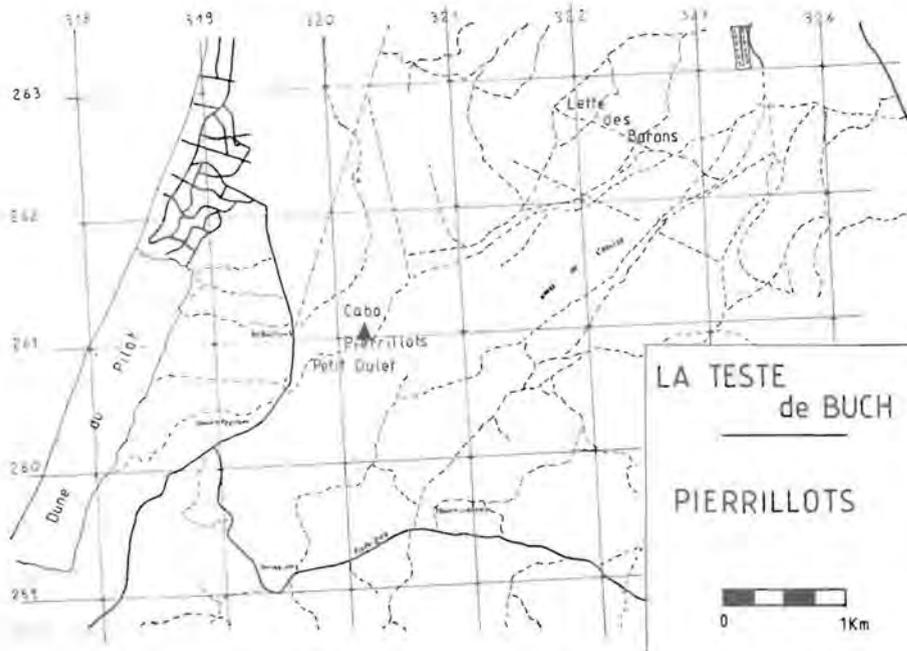


Figure 3, fond de vase : épaisseur maximale : 14 mm - mêmes caractéristiques de pâte que les autres fond plat et apparemment tourné.

**Conclusion générale :**

Le caractère volontairement superficiel de la prospection, conformément



aux conseils des représentants légaux de la Direction des Antiquités Historiques et à la législation actuelle, explique le peu d'éléments présentés dans cet article, et les conclusions provisoires que nous en tirons.

S'il apparaît clair que cette butte des Pierrillots abrite un four comportant selon toute vraisemblance une sole et une voûte en argile, sa destination et sa datation restent obscures.

Les fours signalés jusqu'à présent par les archéologues ne sont pas antérieurs au XVII<sup>ème</sup> siècle ; ce sont exclusivement des fours à goudron, c'est-à-dire qu'ils servaient à la fabrication de la poix (4). Plusieurs d'entre eux ont été fouillés et publiés par Messieurs Aufan et Thierry (5), ils présentent de nombreuses différences avec le nôtre :

- En effet, si du goudron a été retrouvé près du site, aucune trace n'en a été remarquée sur le matériel provenant de la butte même.
- A partir du XVII<sup>ème</sup> siècle, le matériau dominant est la tuile ; sur notre site, aucun fragment de tuile.
- A partir du XVII-XVIII<sup>ème</sup>, de nombreuses pierres de Bretagne servent à la construction ; sur notre site, uniquement de l'aliol.
- Et surtout, la céramique « moderne » que nous connaissons bien à La Teste et à la Dune du Pyla présente le plus souvent des pâtes fines très bien cuites, sans dégraissant, caractérisé par des formes comme les cruches à bec pincé, les pichets, les bols, les plats qui possèdent tous des fonds plats légèrement concaves, alors que sur notre site, les critères de la céramique sont totalement différents.

Devons-nous en conclure que ce site est antérieur à la période moderne, donc datable de l'époque médiévale ? Si cette hypothèse venait à se confirmer, ce site serait d'une importance capitale pour l'histoire de La Teste, d'où la nécessité d'y programmer une fouille scientifique.

Philippe JACQUES

(3) G. DEMIANS d'ARCHIMBAUD, «Céramiques médiévales en Provence», - Archéologia N° 72 - Juillet 1974, p. 37-49  
 (4) E. LOIRETTE, thèse sur l'industrie des pyrogénées  
 (5) R. AUFAN..., «Les fourneaux de la Grande montagne à La Teste de Buch» - Bulletin SHAA N° 15, 1er trimestre 1978  
 R. AUFAN..., «Les fourneaux des Baillons à La Teste» - Bulletin SHAA N° 21, 3ème trimestre 1979.

# Lou Tchiu

## ou quelques traits de la vie d'un jeune paysan des Landes de 1882 à 1910

En vous racontant l'histoire de Jean, surnommé Lou Tchiù, je voudrais vous peindre une époque, une région et la vie des humbles d'alors..

Lou Tchiù avait une excellente mémoire ; il aimait raconter comment il avait vécu sa jeunesse et ses premières années d'homme. Il me faisait ses récits en gascon, cette langue si belle et si savoureuse qu'il est dommage de voir tomber en désuétude. Il y trouvait un réel plaisir, car, au travers de toutes ces anecdotes, il mesurait avec une certaine satisfaction, le chemin qu'il avait parcouru depuis sa naissance dans une famille très pauvre, dans un pays pauvre aussi, jusqu'à l'âge des cheveux grisonnants qu'il vivait dans une certaine aisance que lui avaient procuré une ardeur au travail et un esprit d'entreprise assez exceptionnels.

Il possédait, d'ailleurs, un don inné de conteur, propre à ces gens qui n'ont pas eu le temps de lire et à qui leurs souvenirs tiennent lieu de culture.

Il naquit le 2 Septembre 1882, à Saint Paul en Born, dans le nord des Landes, au quartier de la Housse dont le nom rappelle peut être que les anglais ont longtemps occupé l'Aquitaine.

Il était le quatrième enfant d'une famille qui devait en compter cinq. Ses parents, des métayers, travaillaient des terres et des bois d'un riche propriétaire de l'endroit..

### LA MAISON

Leur maison, aujourd'hui démolie, mais que j'ai eu l'occasion de visiter, était flanquée de deux autres maisons semblables, occupées par deux autres familles de métayers au service du même propriétaire.

Elle se composait d'une longue pièce centrale où se prenaient les repas cuisinés ou réchauffés, été comme hiver, à l'âtre d'une grande cheminée. C'était devant cette cheminée que, l'hiver venu, les trois familles se réunissaient, le soir pour égrainer le maïs tout en mangeant des châtaignes grillées.

De chaque côté, des chambres : celle des parents, celle des filles, celle des garçons et, enfin celle des grands parents qui, au soir de leur vie, et sans ressources, venaient chercher refuge auprès de leurs enfants.

Devant les maisons, il y avait un grand espace, «*lou pradéou*», planté de chênes

séculaires sous lesquels s'ébattaient les petits enfants, au milieu de la volaille en liberté. Derrière, se trouvait l'étable et, à l'écart, un four à pain à l'usage des trois familles.

De ses toutes premières années, lou Tchiù, bien sûr, ne pouvait se souvenir : mais il pensait qu'elles avaient dû être semblables à celles de son jeune frère qui naquit six ans après lui. Par exemple, il n'eut jamais de jouet, si ce n'est une branche qu'il traînait au bout d'une ficelle ou bien la brouette de ses parents qu'il avait bien du mal à remuer.

Lorsque toute la famille partait travailler aux champs, on emportait son jeune frère dans un grand panier, «*lou sustet*», qui lui servait de berceau. Arrivés sur les lieux de travail, on posait le panier à terre à l'abri d'un de ces grands parapluies qu'on ne voit plus de nos jours. Chacun attaquait alors un rang de culture et revenait par un autre. Pendant ce temps, le bébé pouvait pleurer, crier, cela ne distrayait personne de son travail, pas même la maman. Il faut dire que, maillottés comme ils l'étaient, les gosses ne pouvaient presque pas bouger et ne risquaient pas de tomber du panier.

On partait aux champs à la pointe du jour, après avoir déjeuné d'une assiette de soupe pour les plus grands et de lait pour les plus jeunes. La soupe était, la plupart du temps, un maigre «*tourin*» à l'oignon dans lequel on trempait du pain de seigle.

Jusqu'à midi, il n'y avait ni pause ni casse-croûte. Pour ne pas perdre de temps, on prenait le repas au champ. La maman du Tchiù partait à la maison d'où elle revenait avec de la soupe qu'elle avait fait réchauffer. Après la soupe, on mangeait du pain avec un petit morceau de ventrèche, «*lou tchitchoun*». Un jour qu'il rouspétait parce que son morceau était vraiment petit, le Tchiù reçut, en supplément, une bonne calotte pour calmer sa faim.

Le repas terminé, on se remettait aussitôt au travail jusqu'à ce que le soir arrive. Les gosses partaient les premiers pour aller chercher les vaches, les rentrer à l'étable, les soigner et les traire. La maman aussi rentrait plus tôt pour préparer le repas du soir qui, à l'image de celui de midi, se composait de pain de seigle et de soupe.

Ce pain, chaque famille le cuisait dans le four dont je vous ai déjà parlé. La maîtresse de maison, (la daoune), aidée de ses filles, pétrissait la pâte et chauffait le four. Le pain terminé, elle envoyait, à chacune des deux autres familles, un petit pain blanc cuit à cet effet. Elle en recevait un à son tour lorsque les autres faisaient leur propre pain.

C'était le Tchiù qui était chargé d'aller offrir ces petits pains aux voisins. Il entrait dans chaque maison, le posait sur la table et repartait après un traditionnel : «*Mama bous embie lou choïne et merci hort per lou que bous nous atz embiat*» (Maman vous envoie le petit pain et merci beaucoup pour celui que vous nous avez envoyé).

Il faut dire que si les gens étaient pauvres, ils trouvaient malgré tout le temps de s'entraider, tant il est vrai que c'est dans le dénuement que les hommes sont le plus solidaires, alors que l'abondance les rend plus individualistes.

### LOU SUISSE DE TRES TROS

A cette époque, les gens étaient très pieux et allaient à la messe tous les di-

manches. Le curé était respecté et écouté. Pourtant, une année, le Tchiù devait avoir sept ou huit ans, il se trouva quelques jeunes gens un peu trop bruyants dont il n'arriva pas à obtenir le silence qui sied dans une église.

Il décida alors de recruter un suisse pour faire respecter l'ordre et choisit, pour ce faire, un homme d'une trentaine d'années doué d'une force qui en imposait à tous. Mais il mit l'uniforme à la charge des paroissiens et, comme il ne pouvait pas exiger d'eux la totalité de la dépense d'un seul coup, il acheta d'abord la hallebarde, puis la bicorne et, enfin, la redingote. C'est ainsi que ce suisse devint célèbre dans tous le pays sous le nom de «*suisse de tres tros*» (le suisse en trois morceaux).

Le curé recevait des paysans des dons en nature, car ils étaient trop pauvres pour lui donner de l'argent. Ils lui portaient de temps en temps qui un poulet, qui une mesure de seigle ou de maïs, qui une douzaine d'œufs...

A la sortie de la messe, le sacristain vendait la plupart de ces cadeaux aux enchères : «*dets sos, bin sos et mey que baou*» (dix sous, vingt sous et pourtant ça vaut davantage). Les paysans n'en étaient pas choqués. Les acheteurs étaient de petites gens un peu plus aisés qu'eux, des artisans surtout, maçons, charrons, maréchaux-ferrands, etc... De plus, le curé passait souvent dans les fermes et ne repartait jamais les mains vides. Lui et le propriétaire étaient les hommes les plus respectés du village.

Tous les ans, pour la Saint Jean, le village entier partait en pèlerinage à Saint Jean de Bourricos. C'était un grand événement. En effet, ce jour là, chaque famille déjeunait sur l'herbe et faisait un petit extra. Dame ! chacun voyait ce que les autres mangeaient et, bien que très pauvres, tous avaient leur petite fierté.

On mangeait du pain plus blanc que d'habitude, un morceau de jambon correct et, surtout, des œufs durs à volonté. Un vrai festin. Cela peut étonner, de nos jours, d'apprendre que les œufs durs étaient, alors, un tel régal ; mais il faut savoir que lorsque les paysans avaient donné ceux qu'ils devaient au propriétaire et en avaient vendu d'autres pour acheter ce qu'ils ne produisaient pas, il ne leur en restait pas beaucoup à se mettre sous la dent.

Ce jour là, les hommes allaient au restaurant. Oh ! pas pour faire ripaille, mais simplement pour manger une assiette de bonne soupe et boire un ou deux verres de vin, ce qui leur arrivait rarement en dehors des grandes réunions de famille comme les mariages et... les enterrements.

Au cours de cette journée, il arrivait souvent que deux familles fassent faire connaissance, comme par hasard, à un jeune homme et une jeune fille, en vue de les marier car, en ce temps là, la plupart des mariages étaient faits par les parents.

Assez tôt, l'après-midi, les familles se réunissaient par quartier pour rentrer, car il fallait s'occuper du bétail. Le retour se faisait dans la gaîté ; tout au long du chemin, l'air de la lande résonnait de chansons gasconnes qui traduisaient une joie simple mais profonde.

### LES CHAPONS DOU MOUSSU

Je vous ai dit que les paysans trouvaient normal de donner beaucoup au curé et au propriétaire. Ce qui, de nos jours, paraîtrait exorbitant, était alors parfaitement accepté. Le père du Tchiù avait d'ailleurs un profond respect pour son propriétaire et n'était jamais aussi heureux que lorsque «*lou moussu ère counten*»

(le monsieur était content).

Ils avaient pourtant, ces métayers, des conditions assez dures. Ils devaient le tiers d'une récolte péniblement arrachée à un sol ingrat, la moitié d'un porc, une certaine quantité d'œufs et de volaille. Dans cette volaille, il y avait des chapons dont le nombre variait avec l'importance des terres et dont la remise se faisait à des dates différentes pour chaque métayer.

Le Tchiù accompagnait son père lorsque celui-ci allait porter ses volatiles ; il se souvenait de la scène. Le propriétaire, averti, les recevait à la cuisine. Après de grandes tapes paternelles sur les épaules de son serviteur et s'être enquis de la santé des siens, il prenait les chapons, les soulevait, les admirait et disait : « Ah ! Louis, me portes de broys chapouns. Quaus bères bestis ! » (Ah ! Louis, tu me portes de beaux chapons. Quelles belles bêtes !).

Et le brave Louis nageait dans le bonheur. Mais le propriétaire ajoutait aussitôt : « *Y a persoune que lou Pierre que me n'agy pourtat de mey broys, me, toutù lous dou Pierre soun exceptiounels et lous touns soun hort bien. Féliciteras la Maria* » (Il n'y a que Pierre qui m'en ait porté de plus beaux. Mais, malgré tout, ceux de Pierre sont exceptionnels et les tiens sont très bien. Tu féliciteras la Marie).

Puis il offrit un verre de vin à Louis, un Louis mortifié qui, tout au long du chemin du retour, ruminait sa déception et qui, arrivé à la maison, faisait reproche à la Maria, sa femme, de ne pas avoir élevé de plus beaux chapons.

Ce qu'il ignorait, c'est que, quinze jours plus tard, quand le Jean, du Cap Lande, viendrait à son tour porter des chapons, « *lou moussu* » lui dirait qu'ils étaient magnifiques, presque autant que ceux de Louis, de la Housse, et que l'année suivante, quand le Pierre viendrait, il aurait droit à un compliment de la même veine. Le propriétaire savait que ses métayers faisaient à qui le serviraient le mieux et jouait sur l'émulation.

Les femmes des familles de métayers, elles, devaient un certain nombre de journées de travail et, si besoin était, on leur demandait d'autres journées à dix sous par jour et nourries. C'était à l'occasion de la tuaille du porc, des noces, des réceptions ou de la grande lessive.

Dix sous pour une journée de travail, c'était peu. Dix sous, c'était le prix d'une paire de sabots en bois (*un pa d'esclops*). Le Tchiù s'en souvenait très bien : cela lui avait valu une aventure dont il se serait bien passé, à l'époque. Un matin, il se rendait à l'école du bourg. Ses sabots étaient usés et sa mère lui avait donné une pièce de dix sous pour en acheter des neufs. Cette pièce le fascinait et il s'en amusait ; tout en marchant avec ses camarades, il la faisait rouler sur le chemin. Soudain, elle heurta un caillou, sauta et atterrit dans l'herbe où il ne put la retrouver... C'est bien tard qu'il rentra le soir, ne faisant que retarder la raclée qu'il redoutait.

Car il allait à l'école ; c'était d'ailleurs, un assez bon élève. L'instituteur, « *lou régent* » était un homme sévère qui exigeait des mains propres ; avant d'entrer en classe, il les passait en revue et ceux qui les avaient sales devaient aller à la pompe les frotter avec un caillou.

Il faut dire que l'hygiène, à cette époque, était quelque chose de très vague. Les gens se lavaient, tout habillés, dans une cuvette posée sur la table de la cuisine. La figure et le haut du cou étaient à peu près propres, mais il n'en allait pas de même pour le reste du corps. Ils ne se lavaient pas toujours les mains pour se mettre

à table.

Un autre événement se situait au 15 Août. Ce jour là, tout le quartier partait en charrette à boeufs pour la plage de Mimizan ; trois heures pour y aller, autant pour revenir. Les petits se baignaient tout nus, les filles retroussaient leurs longues jupes pour se tremper les pieds, alors que le grand amusement des jeunes gens consistait à les éclabousser.

Comme pour la Saint Jean de Bourricos, on mangeait un peu mieux que d'habitude et le retour se faisait aussi dans les chants et la bonne humeur. Malgré leur pauvreté, les gens savaient s'amuser et être heureux.

## MARIAGES ET ENTERREMENTS

Les autres grandes fêtes étaient les mariages et cela peut sembler curieux, les enterrements. Ces derniers venaient autant de membres de la famille que les premiers. Et, comme pour les mariages, la maîtresse de maison se devait à ceux qui venaient et il arrivait qu'elle ne puisse assister aux obsèques afin de préparer le repas.

Il n'y a pas si longtemps que cela, d'ailleurs, que ces choses ne se voient plus. Je me souviens, personnellement, d'être allé, vers 1950, à l'enterrement d'un petit cousin du Tchiù, à Saint Julien en Born ; il pleuvait beaucoup et les chemins étaient si détrempés que le corbillard, un fourgon automobile, ne put venir jusqu'à la ferme du défunt. Le cercueil fut chargé sur une charrette attelée d'une paire de mules, « *lou bross* », et porté jusqu'à la route. A partir de là, à l'église comme au cimetière, tout se déroula normalement, à cela près que la veuve était restée à la maison pour s'occuper du repas des parents et des amis présents.

Ce repas, commencé par le calme, se termina dans un brouhaha et des rires indescriptibles et plus d'un, en rentrant le soir, aurait bien eu besoin d'un chemin un peu plus large.

Des noces, le Tchiù ne se souvenait que très peu de la cérémonie. Ce qui l'avait le plus frappé, c'était le repas. Les adultes mangeaient et buvaient plus que de coutume ; mais surtout, les gosses de son âge, assis au fond de la pièce, à même le sol, héritaient des poêles et des casseroles qui avaient servi à préparer le repas et les curiaient avec du pain, un vrai festin.

Puis, vers la fin, on chantait et l'on dansait. Il n'y avait pas d'orchestre et cela se faisait au son d'un fifre. Dans une noce où il n'y avait même pas de fifre, les invités se relayèrent en sifflant sur la lame d'un couteau pour faire danser les jeunes.

Enfin, on faisait asseoir les mariés au centre de la salle et tout le monde se plaçait autour. C'était alors à celui qui leur peindrait la vie qui les attendait sous les jours les plus noirs, parfois jusqu'à faire pleurer la mariée.

Puis le couple se retirait dans sa chambre ; pendant un temps encore, danses et chants continuaient, alors que des jeunes gens trouvaient amusant de frotter le cul d'une poêle contre la porte en attendant le moment d'aller porter le « *tourin* » traditionnel.

## TRAVAIL ET FRUGALITÉ

Le père du Tchiù tenait boeufs ; c'est à dire qu'il avait une paire de boeufs à lui. Il lui arrivait de faire des transports entre Pontenx les Forges, Ychoux et Laboueyre. Il amenait souvent le Tchiù et son frère aîné avec lui. Ils étaient là pour

donner à manger aux bœufs à l'arrêt, «*ha pèch*», car les vieux pensaient que, si on ne les y forçait pas, ces bêtes ne mangeaient pas assez.

Le Tchiù prenait une poignée de foin, la tassait au creux de sa main, y mettait un peu de farine et en faisait une boule qu'il introduisait dans la gueule du bœuf, sur le côté, là où il n'y a pas de dents.

Un jour son frère se fit mordre le pouce et l'eut presque sectionné. Le père après avoir déchiré un morceau de sa chemise, pissa sur la plaie pour la désinfecter et lui fit un pansement. Il guérit quand même.

Le Tchiù aimait bien ces voyages car, au menu, il y avait de ces fameux œufs durs dont je vous ai dit qu'il faisait un régal. La nuit, on dormait sous la charrette. L'ennui, c'était qu'il était peureux et si, du côté de son père, il était rassuré, de l'autre, il avait une sacrée frousse.

Au matin, le père attelait les bœufs et partait souvent à pied pour arriver plus tôt à son travail tandis que le Tchiù, transformé en bouvier, ramenait fièrement l'attelage à la ferme.

Pour vous donner une idée de la grande frugalité des gens de cette époque, malgré le travail pénible qu'ils avaient à fournir, voici une anecdote dont le Tchiù fut un des deux héros : un jour d'été, vers ses huit ans, il gardait les vaches avec un camarade de son âge. Il faisait chaud et un cours d'eau coulait tout près. Ils décidèrent de se baigner. Ils se mettent tout nus et après avoir coupé de l'osier pour se mettre sous les bras, afin de flotter, car ils ne savaient pas nager, ils se baignèrent longuement. Mais en sortant de l'eau, plus de vaches ; le troupeau s'est échappé. Les voilà partis à sa recherche, mais en vain.

Tout à coup, dans la forêt, ils entendent un résinier qui «*pique lous pins aou haptchot*» (qui taille les pins au hachot) Ils vont lui demander s'il n'avait pas vu le troupeau. Il leur répond qu'il a entendu des «*esquires*» (des cloches pour bétail) dans une direction qu'ils empruntent aussitôt, pressés de retrouver leurs bêtes car ils auraient du être déjà rentrés et la faim commence à les tenailler. C'est alors qu'au moment où ils rejoignent leurs vaches, ils aperçoivent la gamelle du résinier pendue à une de ces grandes pointes qui servent à retenir les pots.

Ne résistant pas, ils décrochent la gamelle. Savez-vous ce qu'elle contenait ? Du pain de seigle trempé dans de l'eau. Ainsi, un homme, au travail depuis le matin n'avait pour seule nourriture, qu'une gamelle de pain et d'eau. Les deux chena-pans, avec l'insouciance et la cruauté de leur âge, mangèrent le pain et ne laissèrent que l'eau.

## LA METAIRIE DE LA SEOUBE

A l'automne 1891, la famille du Tchiù quittait la métairie de la Housse pour prendre celle de la Séoube, à la Teste de Buch. Il fallait trois charrettes pour déménager. Un cousin et un voisin vinrent avec leurs attelages. Par les mauvais chemins de l'époque, la caravane mit deux jours pour venir à La Séoube et le cousin et le voisin, deux jours de plus pour revenir à Saint Paul en Born.

Le Tchiù avait alors neuf ans. Il alla encore à l'école pendant deux ans. En 1893, il commença à aider sérieusement son père, en compagnie de son frère aîné qui, lui, le faisait déjà depuis trois ans. Oh ! la vie était peut être un peu moins dure sur les bords du Bassin que dans les Landes, mais c'était toujours du travail, encore du travail.

Ainsi, voici l'emploi du temps d'une journée type. Le Tchiù partait de la Séoube avec son père pour aller «*piquer*» une pièce de pins, au Sablouney. Ils avaient une heure et demie de marche et partaient de nuit, de façon à être sur place à la pointe du jour. Il marchait pieds nus ; mais il me disait que la plante de ses pieds était comme une corne épaisse qui ne craignait ni les épines ni les brandes.

Le soir, ils repartaient assez tard pour arriver à la Séoube à la tombée de la nuit. Le Tchiù était si fatigué qu'il dormait presque en marchant. Et pourtant, la journée n'était pas toujours terminée. En effet, chaque soir après le repas, un des deux frères allait porter deux litres de lait au propriétaire de la ferme, qui habitait près de la mairie de La Teste. Quatre kilomètres à ajouter à une journée déjà bien pénible.

Les gens étaient pauvres, mais étaient bons. Particulièrement la maman du Tchiù. Je la revois encore, un foulard noir noué autour de la tête, tout de noir vêtue, plusieurs jupons sous le tablier, le porte monnaie pendu à la ceinture sous le premier. Elle respirait la bonté, cette pauvre vieille.

Cette bonté lui valut l'histoire suivante : au moment des foins, des équipes de faucheurs du Périgord venaient se louer dans les fermes du pays. Ceux qui venaient à la Séoube étaient des hommes vaillants et elle voulait qu'ils soient bien nourris, pour faire un travail aussi pénible.

Une année, pensant que la graisse du charcutier était meilleure que la sienne, elle envoya à plusieurs reprises le Tchiù, ou son frère, en acheter chez Vergès. Elle savait qu'il en avait de deux qualités et disait à ses fils de prendre de la plus chère. Mais le Tchiù, déjà malin, acheta de la moins chère tout en notant le prix de la plus chère. Au retour, la maman lui demandait :

- Combien l'as-tu payée ?
- Tant, répondait-il, en donnant le prix de la plus chère.

La brave vieille, tout heureuse, sentait la graisse et lui disait :

- Oh ! C'est de la bonne, celle là ; c'est bien.

Le Tchiù avait mis son frère dans la confiance et celui-ci en fit autant, ce qui leur permit de cacher quelques centimes dans une vieille souche de chêne. Un jour, ils eurent le tort de se fâcher au sujet du partage. Le père les entendit et, en plus d'une correction, ils durent rendre l'argent.

Le temps passait mais les gens n'évoluaient guère ; témoin ce fait : Un matin de 1900, le Tchiù était parti, avec son père, porter un jambon qu'il avait vendu à un petit parent qui habitait à Arcachon, dans la ville d'hiver. Ils marchaient sur la route qui contourne les prés salés ; elle était pavée mais les jantes en fer des charrettes de l'époque y faisaient de sérieux dégâts.

Tout à coup, derrière eux, un bruit qu'ils n'avaient jamais entendu. Ils se retournent et pour la première fois de leur vie, voient une automobile qui les rattrape et les dépasse. Le père, abasourdi, n'arrête pas de dire à son fils :

- «*Oh ! coche, as bis ? Une voiture chet chibaou !*»
- (Oh ! petit, tu as vu ? une voiture sans cheval !)

Pourtant à partir de 1903, la vie devait changer plus vite pour le Tchiù. Il partit faire son service militaire à Paris. Il reçut un coup de baïonnette dans un œil et devint borgne. Après quelque temps passé à l'hôpital, il rentra dans ses

foyers avec une pension. Il était très entreprenant et profita de cet argent pour acheter un cheval avec lequel il partit à Arcachon vendre le lait de la Séoube. Mais son affaire prit rapidement de l'essor et il lui fallut se procurer davantage de lait dans deux fermes voisines.

C'est alors qu'une certaine aisance s'installa à la Séoube. La vieille maman n'avait jamais vu autant d'argent et en mettait un peu ici, un peu là. Le Tchiù qui avait un grand respect pour ses parents portait tout ce qu'il gagnait à la maison ; il était assez fier de les rendre heureux.

Puis en 1910, il se maria et mena dès lors sa propre vie d'homme vaillant et entreprenant. Mais nous touchons là une époque dont tout le monde a entendu parler, aussi je terminerai mon récit en vous disant que mon père, le Tchiù, est mort en 1974 ; il avait alors, quatre vingt douze ans.

La Teste de Buch, Janvier 1980  
Adrien LASSIE

N.D.L.R.

- 1) M. Lassié a bien voulu conserver la graphie gasconne traditionnelle estimant se faire mieux comprendre ainsi par les non spécialistes.
  - 2) Nous ne pensons pas que le nom de «La Housse» soit d'origine anglaise (house). Il s'agit probablement du mot gascon «la hosse» qui signifie : trou, fosse.
  - 3) Tchiù est un dérivé de «chie» (petit), employé en terme d'amitié.
- 
- 

## La Vie de la Société et Revue de la Presse

## COTISATION 1982

AVIS AUX RETARDATAIRES : Vous recevez aujourd'hui le premier bulletin de l'année 1982. Vous ne recevrez pas les suivants si vous n'avez pas payé votre cotisation avant le 31 Mars prochain.

## NOUVEAUX ADHÉRENTS

M. Georges LAWLESS, Houilles (78) – M. Francis DUPUY, Mt-de Marsan (40) – Mme Huguette BORDERIE, Arcachon (33) – M. Jean-Marc CAPDEVILLE, Biganos (33) – M. Yvon HAMON, Carcans (33) – M. Bernard EYMERI, Andernos (33) – M. J.-Cl. JAVERNAUD, Gujan-Mestras (33) – M. Alain CAMELEYRE, Cazaux (33) – Mme Gisèle BERTHELOT, Cazaux (33) – M. Frank DUPUY, Cazaux (33) – M. VERSINI, Cazaux (33) – Mme VERSINI, Cazaux (33) – M. DANDREAU, Cazaux (33) – M. André MENNE, le Pyla (33) – M. Albert LAMOU, Salles (33).

## EXPOSITION ITINÉRANTE «ARCHIVES DU SOL»

Il sera rendu compte dans le prochain bulletin de cette exposition organisée par notre collègue Madame LESCA-SEIGNE.

## SEMAINE CULTURELLE DE BISCARROSSE (Novembre 1981)

Invités à cette semaine, Jacques Ragot a parlé des «*Relations entre le Pays de Born et le Pays de Buch*» et Pierre Labat des «*Prénoms et surnoms d'autrefois*».

M. le maire de Biscarrosse assistait à ces séances où l'assistance était plus nombreuse qu'à certaines des nôtres en Pays de Buch. Il faut bien que le proverbe «*Nul n'est prophète en son pays*» se vérifie de temps en temps !

## SÉANCE A CAZAUX

A l'invitation du Syndicat d'initiative de Cazaux, présidé par notre collègue M. Bessou et avec la collaboration de nos amis de Sanguinet, nous avons tenu une séance à Cazaux, le 12 Février 1982.

Jacques Ragot a traité de l'histoire de Cazaux et de son lac et M. Maurin, président du Centre de Recherches et d'Etudes scientifiques de Sanguinet a fait le point des résultats obtenus par les chercheurs sub-lacustres de Sanguinet.

## COMPAGNIE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE D'ARCACHON

La presse parisienne («*Le Monde*», «*Le Figaro*») et «*Sud-Ouest*» ont rendu compte de la communication faite à l'Académie des Sciences Morales et Politiques par son secrétaire perpétuel, M. Bernard Chenot, lors de sa séance publique annuelle du 7 Décembre 1961.

Le président ayant relevé dans ces comptes rendus de nombreuses inexactitudes concernant la Compagnie Agricole et Industrielle d'Arcachon (1837-1846), en particulier dans celui du journal «*Le Monde*», a cru devoir les signaler au rédacteur en chef de ce journal. «*Le Monde*» n'a pas daigné répondre, mais M. Bernard Chenot a fait parvenir le texte de sa communication au président. Il ressort de celui-là que les inexactitudes sont à imputer, pour la plupart, aux journalistes qui n'ont pas rapporté fidèlement les propos de M. Bernard Chenot.

Dans le prochain bulletin paraîtra un article sur la Compagnie Agricole et Industrielle d'Arcachon.

## LA CROIX DE LA MISSION, A GUJAN

*Notre collègue M. l'abbé Ducrot, curé de Gujan-Mestras, est l'auteur de l'article paru sous ce titre dans «Sud-Ouest» le 15 Janvier 1982. En raison de l'intérêt de cet article et comme tous les membres ne lisent pas «Sud-Ouest», nous le reproduisons ci-dessous :*

«L'article publié le 31 Décembre 1981 et consacré à la Croix de Mission récemment restaurée et remise en place, à Gujan, grâce aux bons soins de la Municipalité, donne à Monsieur Jacques Ragot, Président de la Société Historique et Archéologique d'Arcachon, l'occasion d'apporter les précisions suivantes, dont nous lui sommes très reconnaissants :

La croix actuelle a bien été érigée en 1812, mais il n'y eut pas de mission prêchée cette année-là. D'ailleurs, un édit de Napoléon, signé en 1809, avait interdit aux missionnaires toute activité en notre pays ; il eut été risqué de désobéir aux ordres de l'Empereur, alors au faite de sa puissance.

Grâce aux documents conservés aux Archives Départementales, dont Monsieur Ragot indique les références, il nous est possible de reconstituer l'histoire de cette Croix de Mission.

Le 26 Juin 1773, Demoiselle Baleste-Jolicœur, par acte notarié, verse à la Congrégation de la Mission de Bordeaux une somme de 1.900 livres pour qu'une mission soit prêchée, au moins tous les dix ans, dans la paroisse de La Teste, ou alternativement dans les paroisses de Gujan, Mios, Audenge et Salles. Nous ignorons à quelle date les missionnaires de la Congrégation de Bordeaux vinrent prêcher à Gujan. Mais la Croix de la Mission était en place en 1781. En effet, le calendrier des fêtes en usage à Saint-Maurice à cette époque, conservé à la Bibliothèque Municipale d'Arcachon dans le fonds Rebsomen, indique que, le 15 Août, après le Salut du Très-Saint Sacrement qui suivait les vêpres, la paroisse commémorait le vœu de Louis XIII en allant en procession «à la Croix de la Mission» (1).

Cette Croix de la Mission fut abattue sous la Révolution, probablement en 1793 ou 1794, mais non son piédestal. Grâce aux effets bénéfiques du Concordat de 1801, et grâce au zèle pastoral des curés envoyés à Gujan par Monseigneur d'Aviau, le nouvel archevêque de Bordeaux, la paroisse Saint-Maurice allait restaurer ce que la tourmente révolutionnaire avait saccagé chez nous. En 1805, l'abbé Damain prend l'initiative de reconstituer la Fabrique. En Janvier 1811 arrive à Gujan

(1) Cité par Jacques Ragot dans «La Paroisse de Gujan avant la Révolution», page 35.

l'Abbé Jean Courau. Ce prêtre actif, dynamique, allait travailler pendant huit ans au service de la paroisse et favoriser l'action du Conseil de Fabrique. Le 20 Juin 1810, ce Conseil de Fabrique, qui venait de réélire Deycard comme trésorier, l'autorisait à faire élever une croix sur le piédestal de la «*ci-devant Croix de la Mission*». Le 26 Juin 1811, Dumur aîné, président du Conseil de Fabrique, demandait à Monseigneur l'Archevêque l'autorisation d'utiliser une partie des 769 francs 19 centimes restant en caisse, pour «*réparer les monuments qui ont été détruits pendant la Révolution*». La permission dut être accordée, puisque la Croix de Mission fut remise en place en cours d'année 1812.

C'est cette Croix qui vient d'être restaurée et que Monseigneur l'Archevêque viendra bénir dimanche 24 Janvier à la sortie de la Messe».

---

## RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DES NOMS DE LIEUX DU MÉDOC PÉNINSULAIRE

Cet ouvrage, illustré par Suzanne Courbet-Galy, est mis en souscription au prix de 150 Frs.

S'adresser à :

- M. le Directeur des Cahiers Méduliens  
Saint Seurin de Cadourne  
33250 PAUILLAC

Chèque libellé : Les Cahiers Méduliens – CCP 3392-82 D - Bordeaux

Les souscripteurs recevront en prime le numéro 32 des Cahiers Méduliens intitulé «*La petite Flandre du Médoc*».

---

# CHRONIQUE

## DU TEMPS PASSÉ<sup>(1)</sup>

### Abréviations utilisées :

- A.D.G. : Archives Départementales de la Gironde
- A.H.G. : Archives Historiques de la Gironde
- A.M.B. : Archives Municipales de Bordeaux
- B.M.B. : Bibliothèque Municipale de Bordeaux
- B.M.A. : Bibliothèque Municipale d'Arcachon

1) Dans les documents reproduits, le style et l'orthographe d'origine ont été respectés ; seule une ponctuation nouvelle a été apportée pour rendre le texte plus lisible.

Le 28 Février 1706. Les nommés Lafon et Desages, domestiques de M. le Baron d'Arès, lesquels ont été trouvés dans les ruines de l'incendie arrivé dans la maison du seigneur d'Arès dans la nuit du 26 au 27 et ce es présence de toute la paroisse, ayant été inhumés avans la messe de paroisse.

Desellis, curé d'Andernos

(Registre des mariages, décès et baptême de la mairie d'Andernos - 1708 à 1718).

Un autre drame devait se passer au château d'Arès, sous M. de Sauvage.

«Ce dernier (M. de Sauvage) fit restaurer et agrandir la château, abattit les pavillons, y ajouta des servitudes, y fit planter des vignes et vendit les landes à la Compagnie Balguerie.

Il s'y passa en son temps un drame terrible qui répandit la terreur dans le pays : un malheureux domestique fut mordu par un chien enragé ; on lui ouvrit les veines aux quatre membres et il mourut dans des souffrances inouïes».

(Edouard Guillon. «Les châteaux de la Gironde» - tome 1)

#### SALLES - 4 DÉCEMBRE 1758

*Des habitants reconnaissent tenir du marquis de Montferrant, seigneur de Salles, des biens au quartier du Tronc, en censive et à titre d'emphitéose.*

Par devant le notaire royal en Guienne sous-signé furent présents Dominique Téchoueyres, agissant comme mary de Marie Nègre, Pétronille Dubourg Vve de Martin Nègre, Marie Lalande Vve de Bernard Capdeville, habitants de la paroisse de Salles, quartier du Tronc, et Jean Lalande, son frère, habitant de la paroisse de Sanguinet, tous représentant Jean et Georges Dupouy, du Pouy, lesquels, de leur bon gré et volonté, ont déclaré et reconnu tenir et posséder en censive et à titre d'emphitéose perpétuelle, suivant l'usage et coutume de Bordeaux, aux droits et devoirs seigneuriaux ci-après déclarés, de Messire François Arnaud, marquis de Montferrant et de Landiras, Vicomte d'Escouasse et de Castets, Soudan de la Trau, seigneur de Salles, Premier Baron et Sénéchal de Guienne et de Libourne, cy présent dans son château de Salles, ce acceptant.

Savoir est : Deux maisons, terre labourable, pins et lande, situés au quartier du Tronc, de la contenance de 84 journeaux et demi quart, confrontant du levant à la ditte Pétronille Dubourg, fief de MM. les chevaliers de Malte, du midi aux vacans à la ditte Dubourg et aux dits Lalande, fief des sieurs chevaliers, du couchant aux vacans, du nord au ruisseau du Tronc, desquels biens les dits feu Jean et Georges Dupouy en ont reconnu 65 journeaux de M. François Auguste de Pontac, alors seigneur du dit Salles, exporle 51 du Terrier de 1687. Et comme il s'en trouve par le présent article 29 journeaux et demi quart d'excédent, les dits reconnaissants ont déclaré les avoir tout présentement pris du seigneur de Montferrant à titre de fief nouveau et nouvelle baillette, sous le devoir de 29 livres 10 sols de droit d'entrée par eux tout présentement payées au dit seigneur, et sous la redevance d'un sol de rente par journal tant que la dite terre demeure en lande, et en cas de défrichement payeront un picotin de seigle et un dixième de poule aussi par journal.

Laquelle sus dite pièce a été arpentée par le sieur Poisegur, arpenteur juré, metant 12 lattes en quarré au journal, chaque latte de 12 pieds et chaque pied de

13 pouces, faisant 144 lattes carrées, mesure bordelaise, et desquels les reconnaissants ont pris et reçu du dit seigneur nouvelle investiture et inféodation, en ont été vêtus et saisis féodalement suivant l'usage, et agréés pour tenanciers et emphitéotes, sous le devoir de 2 sols d'exporle payables à chaque mutation de seigneur ou de tenancier, et 1 livre 23 sols et six (?) pour les 65 journaux d'ancien bien, qui est à 6 deniers et 6 poules et demie, qui est un dixième de poule aussi par journal et 16 picotins de bled pour 16 journaux de la même terre actuellement en nature ; ensemble 29 sols et 8 deniers pour les dits 29 journaux et demi quart ci-dessus donné à fief nouveau, revenant toute la dite rente à 3 livres 2 sols 2 deniers d'argent, 6 poules et demie, et 16 picotins de bled seigle bon, nouveau et marchand, les 20 picotins faisant le boisseau, mesure à Bordeaux, le tout de cens, rente foncière et directe annuelle, perpétuelle, payable et portable par les dits tenanciers au dit seigneur dans son château du dit Salles ou à ses receveurs, fermiers ou commis, solidairement l'un pour l'autre ou d'un seul pour le tout, sans division, discussion, ni... à quoy ils renoncent, au jour et fête de Noël de chacun an, sans retardement, à peine de tous dépens, dommages et intérêts.

Outre lesquels sus dits droits seront tenus les dits tenanciers, et leurs successeurs à perpétuité, faire une manœuvre chacun an pour le dit seigneur et ses successeurs, à son vouloir et commandement, avec bœufs et charrette pour ceux qui en auront et à bras pour les autres, lequel jour le dit seigneur les nourrira. Et s'ils n'étaient mandés par ce faire pendant l'année, en demeureront déchargés pour la dite année. Ne seront tenus de payer aucune chose, ni leurs domestiques, pour le passage de la rivière de Leyre avec marchandises ou autrement, pour lequel passage le dit seigneur sera tenu d'entretenir un bac, les dits tenanciers payant leur cote part de la construction du dit bac, suivant ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent. Pour laquelle construction le bois sera pris dans les garennes du dit seigneur, s'il y en a, en y appelant le dit seigneur ou son procureur.

Pareillement pourront les dits tenanciers, comme un des autres, faire paturer et glandager leurs pourceaux dans les bois et rivières du dit seigneur, sauf des prés, en payant en tenure de gland un sol par pourceau depuis l'âge de 2 mois, et le cas où il ni auroit point de gland ne sera rien payé, comme aussy de prendre et couper dans les bois et rivières, bruc, brande, jaugue et fougère seulement, sans qu'ils puissent couper et détériorer, ni endommager aucun des dits bois, ni abattre, ni emporter les glands en aucun temps, non plus que de mettre es dits bois et rivières que les pourceaux, avec faculté d'en chasser tout autre bétail pour que le dit seigneur ne souffre aucun dommage dans ses bois taillis en temps prohibé.

En ce faisant, le dit seigneur ne pourra prendre les bestiaux des dits tenanciers, ni exiger aucune amande que dans le cas où les dits bestiaux seroient trouvés dans ses prés depuis le 1er Mars jusqu'à après la récolte du foin et dans les dits taillis en temps prohibé.

Pourront aussi les dits tenanciers faire ombrager et pacager leurs bestiaux dans les bois appelés de Lauliougue et Laniuts et y faire leurs couyalats, hors toutefois le temps où ils pourroient causer des dommages aux dits bois.

Seront tenus les dits tenanciers et leurs successeurs d'exporler et reconnoître des susdits biens du dit seigneur ou autres qui auront droit de lui à l'avenir, et de veiller à la conservation des dits fiefs, droits et devoirs seigneuriaux, au préjudice desquels il ne pourra être fait aucun acasement, ni sous acasement, c'est-à-dire

admettre ou imposer par les dits tenanciers d'autres droits et devoirs féodaux sur les dits lieux reconnus envers d'autres particuliers, lesquels biens ils ne pourront donner ni aliéner à titre de gaudence, faisandure ou ferme perpétuelle à renouveler de neuf ans en neuf ans sous quelque réservation annuelle ou d'autres droits et devoirs, ni en disposer en faveur d'aucun temple, hospital, monastère ou autre main morte plus forts, séculière ou d'église, non plus que de faire aucune autre chose préjudiciable aux susdits fiefs, droits et devoirs seigneuriaux.

Et en ce faisant, le dit Seigneur de Montferrant a promis aux dits tenanciers de leur être bon seigneur de fief et de la directité des dits biens reconnus, droits et devoirs, leur en porter bonne et ferme garantie.

De ces présentes seront faites deux expéditions en forme, l'une pour le dit seigneur et l'autre pour les dits tenanciers, aux dépens de ces derniers, car ainsi a été convenu de bonne foy et pour l'exécution de quoy a été fait et consenti toutes obligations, soumissions et renonciations requises et de droit.

Fait et passé à Salles, dans le château du dit Seigneur, l'an 1758 et le 4 Décembre, en présence du sieur Joseph Lalouette, praticien, et Joseph Duclerc, habitants du dit lieu, témoins à ce requis.

Le dit Seigneur a signé avec le dit sieur Lalouette, ce que n'ont fait les dits tenanciers, ni l'autre témoin pour ne savoir.

signé de Précý, notaire royal

(copie) A.D.G. : H - Ordre de Malte 190

#### N.D.L.R.

Rivières : comprendre «ribères» (rive, plaine, vallée traversée par un cours d'eau et aussi, en Gascogne Maritime, terre en nature de prairie)

Couyalats : parc à brebis ou à bétail

Gaudence : les baux «à gaudence» (ou jouissance) étaient reconduits de plein droit de neuf ans en neuf ans (1)

Faisandure : les baux «à fazendure» (de fazenda : travail) étaient conclus pour des durées de 3 à 9 ans ; dans ce dernier cas, ils étaient généralement renouvelables de neuf ans en neuf ans(1)

(1) R. Boutruche : «La crise d'une société»

#### LE PORGE - 1770

*Somation au curé Danahy, du Porge, de célébrer une cérémonie de fiançailles.*

Aujourd'hui, cinquième Avril mil sept cent soixante dix par devant le notaire royal en Guienne soussigné, présents les témoins bas nommés, a comparu sieur Jean Brun aîné, bourgeois, habitant de la présente paroisse du Porge en Buch, lequel adressant le présent acte à M. Danahy, curé de la présente paroisse du Porge, luy a dit que le refus obstiné qu'il a fait à plusieurs prières de faire la cérémonie des fiançailles d'entre François Meynieu et Marguerite Arnaud, servante du dit sieur requérant, qui ont aujourd'hui passé contrat devant le notaire soussigné du consentement de leurs père et mère, le met dans la nécessité d'adresser le présent acte au dit Sieur Danahy, curé, et de la sommer, comme il fait par iceluy, de se rendre à l'église pour faire la cérémonie des dites fiançailles, où les dits Meynieu et Arnaud l'attendront à cinq heures de relevée pour donner leur promesse de se prendre pour mary et femme en face de l'église catholique, apostolique, et romaine.

Et faute par le dit sieur Danahy, curé, de satisfaire au présent acte de somation, le dit sieur Brun requérant proteste contre luy de tout ce que de fait et de droit il peut et doit protester dans pareil cas.

De quoy le dit Brun nous a requis acte que nous luy avons octroyé.

Fait et passé au bourg du Porge dans la maison du dit sieur requérant, le dit jour. Ici présents Estienne Millon, laboureur, et Jean Bosq, brassier, habitants de la présente paroisse, témoins à ce requis, soussignés avec le dit Requérant et nous Brun aîné, Etienne Millon, Bosq.

Brun, notaire royal

Notifié a été le susdit acte le dit jour cinquième avril au dit an mil sept cent soixante dix au dit sieur Danahy, curé du Porge, à quatre heures de relevée dans sa maison presbytérale parlant à luy qui a pris coppie tant du dit acte de somation que présente notification par le notaire soussigné.

Brun notaire royal

Controlé au Porge le six avril 1770.  
reçu dix sols cinq deniers

(A.D.G. Minutes Notaire Brun)

## INCINÉRATION DES TITRES FÉODAUX

Aujourd'hui 26 Messidor, an second de la République française une et indivisible - 14 Juillet, ancien stille - jour anniversaire à jamais glorieux de la victoire du peuple sur le tyran couronné, les citoyens d'Andernos de tous age et de tous sexe se sont réunis sur la place pour fêter solennellement cette victoire en brulant les derniers restes de nos servitudes.

Les tambours roulent, les drapeaux tricolores flottent, la garde nationale rend les honneurs, un cortège se forme... Les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, marchent sur deux files entre lesquelles paraît le Conseil Général, précédé des étendards, qui entre suivi de tout le peuple dans le temple dédié à L'Être Suprême pour entendre un discours sur l'héroïsme de nos frères de Paris pour nous tirer des horreurs de l'esclavage et nous donner la liberté.

A ces mots les gardes et le peuple s'écrient trois fois : «*La liberté ou la mort*» puis s'élèvent des hymnes patriotiques après lesquels tous les citoyens présents se rendent sur la place ou s'élève un bucher qui symbolise la féodalité et le fanatisme. Le maire s'en approche, tenant un flambeau, avec le procureur qui porte le monstrueux monceau des chartes de servitudes arrachées au ci-devant seigneur qui vient de subir le juste chatiment de ses exactions. Il les montre au peuple, puis il les répand au centre du bucher que le maire allume.

Les flammes s'élèvent aux cris répétés de «*Vive la République ! Vive Robespierre ! Mort aux tyrans*», après lesquels les fusiliers entourent le bucher et, au signal bien réglé du major, font retentir les airs d'une décharge générale, suivie de nouveaux cris : «*Vive la Liberté ! La Liberté ou la mort !*».

La fête est terminée par des chants et des danses.

En foi de quoi avons dressé le présent verbal pour servir de monument mémorable dans nos archives.

A Andernos, le jour, mois et an que dessus  
Lagonnelle, agent national  
Bordellé, maire  
(Archives Municipales d'Andernos)

N.D.L.R.

François de Belcier, seigneur d'Arès, avait remis au District de Bordeaux, dans les délais requis, ses titres féodaux. Le District ne les avait fait parvenir à la Municipalité d'Andernos qu'au début du mois de Juillet 1794, alors qu'ils étaient déjà brûlés dans la plupart des autres communes.

Trois semaines avant cette fête, M. de Belcier, âgé de 62 ans, avait été guillotiné à Bordeaux après un procès que Jean Dumas a raconté dans le bulletin N° 6, de l'année 1975.

*Le maire Pomade écrit au Préfet, le 29 Juillet 1818, pour se plaindre du Conseiller Hazera, dit Cantenac.*

En vertu de la lettre de M. le Préfet de la Gironde du 18 courant, suivant une autre lettre à lui écrite par M. le curé d'Audenge, nous, Pierre Pomade, maire de la commune d'Audenge, chef lieu de canton, arrondissement de Bordeaux, département de la Gironde, réunimes dans une salle de la mairie d'Audenge, le Conseil Municipal et dix des plus forts contribuables, le cinq aussi du courant, jour de dimanche, à quatre heures de relevée, séance tenante, pour délibérer sur divers objets que renfermait la circulaire de M. le Préfet, en date du 4 Juin dernier.

Voyant que le dit sieur Hazera-Cantenac, d'Audenge, un des membres présents, troublait l'assemblée et que, tandis que notre adjoint rédigeait la résolution déjà prise par les dits conseillers et adjoints contribuables à la majorité de quinze voix contre deux, à l'effet de faire un supplément de traitement de six cents francs à M. le curé d'Audenge (qui, en sa qualité de membre du Conseil, se trouvait présent à la session), le dit Hazera-Cantenac, qui était une des deux voix négatives, se livrait à ses invectives personnelles contre mon dit sieur le curé, nous le rappelâmes plusieurs fois à l'ordre. Au mépris de notre autorité, il continua et s'adressant ensuite à plusieurs membres composant l'assemblée en leur disant : «*Celui qui a besoin d'un domestique, qu'il le paye, pour moi, je n'ai pas besoin de curé*», voulant ainsi assimiler et confondre le rang d'un curé de canton dans la classe d'un simple domestique, et rendre méprisable aux yeux du public cet état que les plus hautes classes honorent.

Le dit sieur Hazera-Cantenac, désespérant de réussir dans son projet et qui était de faire prévaloir sa voix contre quinze, se leva à plusieurs reprises, se promenant de tous côtés de la salle, malgré que nous lui prescrivions de se tenir à sa place, interpellait les individus, les amenait dehors, et rentrait avec eux, leur reprochait ensuite que, dehors, ils promettaient tout et que, dedans, ils n'osaient plus parler.

Et à force de crier et par ses gestes impétueux, il causa un rassemblement de plusieurs personnes devant la chambre du Conseil et il nous fut impossible de parachever les opérations que M. le Préfet prescrivait par sa circulaire du 4 juin précisée.

Considérant qu'il n'est point permis à aucun membre de manquer de respect, ni aux individus composant le Conseil, ni au maire qui le préside, et bien moins encore de perturber l'ordre, en empêchant les libres votations, ni de renverser par des cabales et des intrigues, les délibérations d'un Conseil Municipal légalement assemblé, ni mépriser notre autorité dans l'exercice de nos fonctions, et que le sieur Hazera-Cantenac s'est rendu coupable de ces faits, nous avons dressé notre procès verbal pour être transmis à M. le Préfet, qui sera signé de nous et d'autres membres municipaux d'Audenge, qui étaient présents à cette assemblée.

Fait à la mairie d'Audenge, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire d'Audenge : Pomade

N.D.L.R.

Dans une lettre au Préfet, du même jour, le maire rappelait qu'il s'était déjà plaint du sieur Hazera-Cantenac. Il terminait en ces termes : «*Il m'est impossible*

de siéger encore une fois dans un conseil où cet homme turbulent serait appelé. Tous les autres conseillers en sont rassasiés à tel point qu'il est très probable qu'ils ne voudront plus concourir avec lui».

Par arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 24 Août 1818, le sieur Hazera, dit Cantenac, membre du conseil municipal de la commune d'Audenge, fut révoqué.

(A.D.G. 3 M 479)

---

CAP FERRET – 1818

La Teste le 31 Mars 1818

Le Maire de La Teste à M. le Préfet  
du Département de la Gironde

Monsieur,

J'ai été instruit que la cabanne, qui servait de magasin au Ferret, est tombée mardy dernier. Il y a dedans une pille de boulets et une table.

J'ai recommandé aux employés de la douane de surveiller les objets.

J'ai l'honneur d'être avec respect

Monsieur

Votre très humble et obéissant serviteur

Peyichan

(A.D.G. 1 R 14)

## Bureau de la Société

POUR L'ANNÉE 1982

### Présidents d'Honneur

M. de GRACIA, Maire Honoraire d'Arcachon

M. Gilbert SORE, († 1977)

### Président

M. Jacques RAGOT, 20, Rue Jules-Favre, 33260 La Teste, tél. 66.27.34

### Secrétaire

Mme ROUSSET-NEVERS (secrétariat général)

1, Allée du Docteur-Fernand-Lalesque, 33120 Arcachon, tél. 83.11.13

### Bibliothécaire - Archiviste

Mme FERNANDEZ, Résidence Côte-d'Argent, 125, bd de la Plage, 33120 Arcachon

### Trésorier

M. Pierre LABAT, 35, Allée de Boissière, 33980 Audenge, tél. 26.85.19

### Conseillers

MM. MARCHOU (membre fondateur)

JEGOU (Numismatique)

GEORGET (Philatélie et Commissaire aux comptes)

AGUESSE, AUFAN, BOYÉ, MORMONE, SOUM, et THIERRY

- 
1. Les demandes d'adhésion sont à envoyer au président qui les soumettra au Bureau de la Société lors de la plus proche réunion. Elles devront être accompagnées de la première cotisation.
  2. La correspondance générale et celle relative au Bulletin, aux changements d'adresse, à l'achat d'anciens numéros, ainsi que les demandes de renseignements sont à envoyer au secrétariat général.
  3. Le renouvellement des cotisations et tous autres versements sont à adresser au trésorier.
  4. S'adresser au président pour ce qui concerne la direction de la Société, la rédaction du Bulletin et les communications à présenter. Les manuscrits insérés ne sont pas rendus. Les auteurs participeront pour moitié au coût des clichés d'imprimerie jugés souhaitables.
  5. Il sera rendu compte, sauf convenance, de tout ouvrage dont un exemplaire sera offert à la Société. Chaque auteur d'une communication de plusieurs pages recevra vingt exemplaires du Bulletin dans lequel elle se trouvera insérée.